



Projet Éducatif de la Ville

2022-2025

Projet Éducatif de la Ville

2022-2025

Sommaire

| | | | |
|---|---|--|---|
| 1. Clermont-Ferrand : une ville à hauteur d'enfant <ul style="list-style-type: none"> • Clermont-Ferrand : une ville qui s'engage • Clermont-Ferrand : vers une ville accessible à tous • Clermont-Ferrand et l'éducation populaire : pour des citoyens engagés • L'enfance à Clermont-Ferrand • Le territoire concerné | <p>p.3</p> <p>p.4</p> <p>p.5</p> <p>p.7</p> | 4. Vers une démarche continue de l'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • La démarche : démarche simplifiée d'évaluation rigoureuse • Un rapport annuel d'évaluation • Outil d'évaluation du PEV : les indicateurs par axe • Les questions évaluatives | <p>p.41</p> <p>p.42</p> <p>p.44</p> |
| 2. L'évaluation du PEDT et du PEV : retour sur la période 2018-2022 | <p>p.8</p> | 5. La gouvernance | <p>p.45</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le PEDT et le PEV : 2 outils au service de la politique éducative • La démarche d'évaluation du PEV 2 • les outils • Les préconisations | <p>p.9</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La démarche • Le suivi du PEV sur les territoires • Les partenaires du projet | <p>p.47</p> |
| 3. Un projet en lien avec les préoccupations de terrain | <p>p.11</p> | 6. La politique éducative globale clermontoise et ses déclinaisons | <p>p.48</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le PEV 2 • Définition des axes forts • Le PEV 3 • Déclinaisons des axes : <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Les loisirs et les vacances</i> 2. <i>La réussite scolaire et éducative</i> .. 3. <i>L'école inclusive</i> 4. <i>L'éducation à l'environnement</i> 5. <i>Principes de laïcité, lutte contre les discriminations</i> 6. <i>L'éducation à la participation</i> 7. <i>La place des familles</i> 8. <i>L'éducation aux médias</i> 9. <i>L'accompagnement culturel</i> | <p>p.12</p> <p>p.15</p> <p>p.18</p> <p>p.21</p> <p>p.26</p> <p>p.29</p> <p>p.33</p> <p>p.36</p> <p>p.38</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La cité éducative • Le dispositif de réussite éducative • Les centres sociaux de la Ville de Clermont-Ferrand • Le PEVPE • Le Plan Local de la Jeunesse • Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)..... | <p>p.49</p> <p>p.50</p> <p>p.52</p> <p>p.53</p> <p>p.55</p> |
| | | Conclusion | <p>p.56</p> |

1. Clermont-Ferrand : une ville à hauteur d'enfant

Depuis 2014, la ville de Clermont-Ferrand a replacé l'enfant au cœur des services qui lui sont destinés et s'est engagée dans la construction d'une « **Ville à hauteur d'enfant** ».

Le titre de « **Ville amie des enfants** », attribué par l'UNICEF depuis 2018 reconnaît cet engagement de tous les instants.

La place des enfants dans les villes est aujourd'hui tout à la fois marquée par un repli sur le domicile et sur les écrans. Une société plus anxiogène et une spécialisation des espaces réservent souvent le jeu des enfants aux seules aires de jeux.

Plus que jamais, la Ville de Clermont-Ferrand poursuivra son engagement en faveur de la « Ville à hauteur d'enfant ».

Clermont-Ferrand : une ville qui s'engage

Pour la Ville de Clermont-Ferrand, l'éducation est depuis toujours une priorité.

En intervenant dès la petite enfance, et sur tous les temps de l'enfant, la Ville s'engage avec les familles et l'Éducation nationale afin d'accompagner chaque enfant, à l'aider à se construire, pour devenir un citoyen engagé, un acteur éclairé de la cité.

Depuis 2015, le projet éducatif de la ville permet de donner du sens et une cohérence à l'ensemble de l'action éducative.

La Ville souhaite renforcer le pouvoir des enfants à agir dans la mise en œuvre d'une politique publique pour construire une ville à leur hauteur, plus apaisée et plus inclusive pour tous.

Depuis 2020, la Ville a renforcé son engagement à travers de nouvelles actions significatives comme par exemple la végétalisation des cours d'école ou encore, l'expérimentation et la mise en place des « Rues scolaires ».

Cela consiste à prendre l'enfant et le jeune comme référence, dans la mise en œuvre d'une politique publique à l'échelle d'un territoire donné.

S'engager pour une « Ville à hauteur d'enfant », c'est donner la parole aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble des politiques municipales, et pas uniquement sur celles qui les concernent. C'est leur permettre d'être acteurs de la cité, acteurs de l'espace public.

Une ville qui accorde toute leur place aux enfants et aux jeunes, est aussi une ville plus apaisée, plus inclusive pour tous.

La Ville souhaite réaffirmer son action dans la prévention des inégalités, au côté des familles, de l'Éducation nationale et des associations pour donner à chaque enfant une chance de réussir.

La Ville s'engage en faveur des enfants et des jeunes pour :

- **L'accès à la culture** avec la mise en place des parcours culturels et du « Pass culture ».
- **L'accès aux loisirs** avec des propositions d'ateliers artistiques ou sportifs (un Stade Philippe Marcombes modernisé et tourné vers des pratiques sportives de compétitions et des activités sportives en famille).
- **Une éducation à l'environnement** avec la mise en place des futurs parcours « Clermontois en herbe » et une végétalisation des cours d'école et de la ville.
- **L'accès aux vacances** ouvert à tous grâce à une politique tarifaire solidaire, basée sur le quotient familial.
- **Un accompagnement des élèves en difficulté** avec le dispositif de réussite éducative.

Clermont-Ferrand : vers une ville accessible à tous

La ville de Clermont-Ferrand s'attache à rendre possible l'accueil tous les enfants de la manière la plus ordinaire possible dans l'ensemble des activités qui sont proposées. Les activités se construisent dans le but de favoriser la participation sociale de tous.

La Ville travaille avec l'Éducation nationale lorsqu'il s'agit d'implanter une nouvelle classe, un nouveau dispositif dans les écoles.

La Ville accueille des enfants dans les différentes activités proposées : les temps périscolaires, des ateliers spécifiques culture, art, sport et le temps des vacances.

L'ensemble des équipes municipales sont mobilisées : personnels techniques, personnels pédagogiques, infirmières municipales...

Le réseau d'accompagnement aux loisirs (Direction des Loisirs des Enfants et Adolescents) travaille à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers. Il rencontre les familles et les enfants pour construire le projet personnel de vacances de l'enfant. Il peut, si besoin, affecter un animateur supplémentaire aux équipes des accueils de loisirs.

Clermont-Ferrand et l'éducation populaire : pour des citoyens engagés

L'éducation populaire consiste à donner aux citoyens les comportements et connaissances dont ils ont besoin pour exercer leur droit démocratique dans la vie de la cité

Les collectivités locales participent à l'animation de la cité en accompagnant les associations d'un point de vue financier et matériel, par exemple dans le prêt de locaux.

Les associations et fédérations d'éducation populaire constituent un réel point d'appui dans le cadre de la politique éducative que la Ville met en œuvre depuis plusieurs années. A ce titre, la Ville a noué des partenariats forts avec des mouvements et fédérations d'éducation populaire comme les CEMEA, les FRANCAS et l'AFEV par exemple.

Dans le cadre du **contrat local de santé**, une action intitulée « *agir et soutenir les interventions précoces : coordination des bilans de santé et des dépistages à réaliser sur cette période* » va se mettre en place et a pour objectifs de réaliser un état des lieux dans les écoles de la Ville des enfants à besoins spécifiques, de lutter contre leur stigmatisation, de sensibiliser l'entourage professionnel et d'accompagner les enfants le plus tôt possible en développant un réseau de professionnel.

Pour la Ville, la mission principale est de rendre l'inclusion possible dans toutes les activités proposées aux enfants et aux jeunes :

- en permettant à chaque enfant de construire son projet personnel de loisirs,
- en assurant une scolarité de qualité à tous les élèves de primaire,
- en favorisant la coopération entre les services.

Dans ses accueils collectifs de mineurs, la Ville accompagne les enfants et les jeunes pour qu'ils acquièrent le pouvoir d'agir dans leurs vacances et dans leurs loisirs.

De même, la Ville propose aux Clermontois d'être acteurs dans le cadre du budget participatif, où chacun (enfants, jeunes et adultes) peut soumettre une idée, un projet qui pourra ensuite être réalisé s'il remporte les suffrages des votants.

Elle s'est également dotée d'un nouvel outil démocratique pour impliquer davantage les Clermontois dans les politiques publiques. En créant une Convention citoyenne, la municipalité envisage de co-construire avec les habitants la transition écologique, sociale et démocratique du territoire.

L'enfance à Clermont-Ferrand

ÉCOLE

63 écoles (dont 1 ESHM) :

- 32 écoles maternelles
- 30 écoles élémentaires

ÉCOLE INCLUSIVE

150 enfants accueillis dans le cadre du réseau d'accompagnement aux loisirs (péri et extrascolaires).

11 dispositifs ULIS (dont 1 dans le privé)

92 élèves bénéficiant du dispositif.

1 ESHM (école spécialisée handicap moteur), basée à l'école Chanteranne

LOISIRS

3 sites d'accueil des séjours de vacances de la ville fonctionnant quasiment toute l'année : Ker Netra, Super Besse et Theix.

Petites vacances

24 accueils de loisirs
De 2 à 6 séjours de vacances

Été

40 accueils de loisirs
18 séjours de vacances

ÉDUCATION PRIORITAIRE

24 écoles en REP+

1 Cité Éducative (La Gauthière – Les Vergnes)



CLERMONT-FERRAND

Une ville à hauteur d'enfants

STRUCTURES

Structures à vocation culturelle

4 centres d'actions culturelles : Centre Anatole France, Espace Nelson Mandela, Centre Camille Claudel et la maison de l'Oradou.

L'école de cirque : centre Georges Brassens

La Comédie : scène nationale

MILLE FORMES : centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans.

Diverses structures sportives accessibles par l'ensemble des habitants de la métropole.

Ex : Stade Philippe Marcombes entièrement repensé pour les activités physiques et l'accueil des familles (terrain de beach-Volley, skate-park, ateliers de musculation, jeux pour enfants).

Structures à vocation sociale

3 territoires labellisés « centres sociaux » : Nord : avec les maisons de quartier : Croix-de-Neyrat, Champratel et Château des Vergnes.

Centre : avec Mandela-La Gauthière.

Sud : avec Saint-Jacques et Fontaine-du-Bac.

ENFANT

9 378 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville :

- 3 586 en maternelle
- 5 792 en élémentaire

1 774 élèves en écoles privées dans 5 écoles accueillant des maternelles et des élémentaires

PERSONNELS DES ÉCOLES

Animation

47 responsables d'accueil de loisirs
62 référents éducatifs
67 animateurs permanents
800 animateurs vacataires par an

Techniques

28 chefs d'équipes techniques
30 chefs de salle
117 agents polyvalents de restauration
19 agents renfort restauration/SMAP
73 agents dans les UPC (*unité de préparation culinaire*)
164 ATSEM (*agent territorial spécialisé des écoles maternelles*)
58 gardiens
75 agents d'entretien + 11 remplaçants
13 agents dans les centres extérieurs (Theix, Super-Besse et Ker Netra).

PERSONNELS SPORTIFS

18 ETAPS (*éducateurs territoriaux activités physiques et sportives*)

INFIRMIÈRES MUNICIPALES

8 infirmières (mission cœur de métier)
3 infirmières (Promotion de la santé et partage de projets)



Autour de l'enfant

PERSONNELS CULTURELS

7 médiateurs culturels
15 musiciens intervenants

Mille Formes
8 animateurs

ACTIONS EDUCATIVES

Temps d'activités périscolaires

7 300 enfants accueillis
dont :

Études surveillées

4 000 enfants accueillis

ACCUEIL DE LOISIRS

Mercredi

27 ALSH (*accueil de loisirs sans hébergements*)
2 350 enfants

petites vacances

ALSH : 1 100 enfants par semaine
32 enfants par séjour
Accueil Ados : 120 ados.

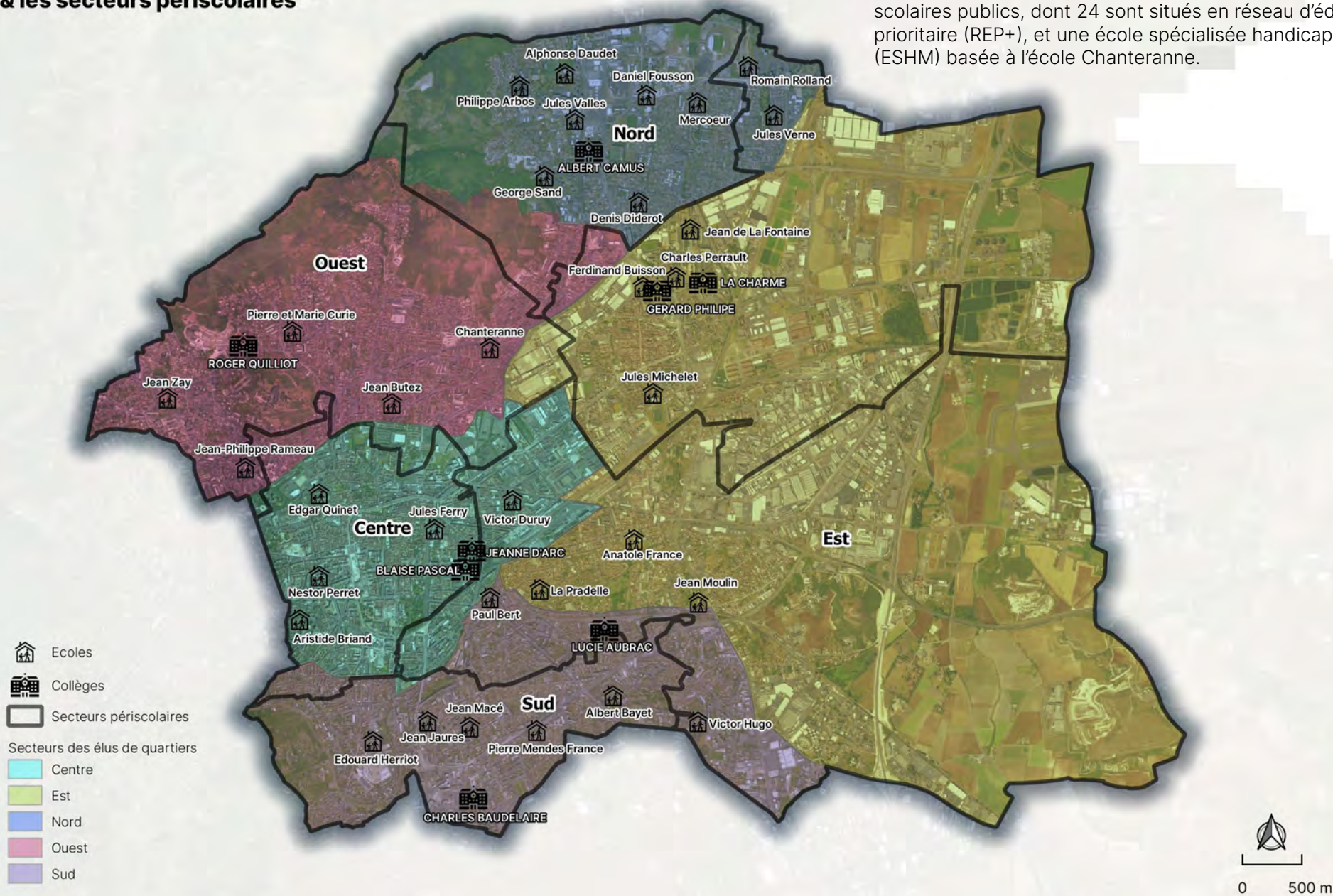
ACM de l'été

ALSH : 5 743 enfants
Séjours : 558 enfants
Accueil Ados : 150 ados.

Les secteurs des élus de quartiers & les secteurs périscolaires

Le territoire concerné

La Ville de Clermont-Ferrand compte 62 établissements scolaires publics, dont 24 sont situés en réseau d'éducation prioritaire (REP+), et une école spécialisée handicap moteur (ESHM) basée à l'école Chanteranne.



2. L'évaluation du PEDT et du PEV : retour sur la période 2018-2022

Le PEDT et le PEV : 2 outils au service de la politique éducative clermontoise

La politique de l'enfance a constitué la grande priorité du mandat 2014-2020.

Cela s'est traduit par une mobilisation des services pour mettre en œuvre les objectifs de cette politique publique municipale qui consiste à replacer l'enfant au cœur des services qui lui sont destinés, offrir aux familles un service public facile, développer les partenariats de la Ville autour de l'enfance et proposer des services renouvelés et adaptés.

Lancé en décembre 2018 pour une durée de 3 ans, suite à une large concertation avec les acteurs éducatifs concernés, le PEV 2, qui complétait le PEDT, correspondait à un approfondissement du premier PEV, élaboré en 2015.

La démarche d'évaluation du PEV2

La démarche d'évaluation a mobilisé l'ensemble des acteurs du projet éducatif : les agents qui œuvrent dans leurs missions quotidiennes à la mise en place du PEV, ainsi que la communauté éducative (les enseignants, les parents et les partenaires de la ville).

Cette démarche s'est construite en trois phases :

1. Identifier les objectifs prioritaires.
2. Définir les champs d'observations.
3. Se donner les moyens de retenir des faits probants.

Ces trois phases ont permis de construire et d'animer la démarche, d'analyser les données et de rédiger un bilan complet. Une fois les données et les observations recueillies, nous avons pu produire une évaluation qui porte sur les 4 dernières années et apporte des prescriptions pour le prochain projet.

Il permettait d'organiser les politiques publiques dans le domaine de l'enfance, en cohérence avec les politiques conduites en matière de petite enfance et de jeunesse.

Un précision s'impose, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif de la ville (PEV) sont deux documents liés. En effet, le PEV permet de compléter le PEDT, notamment dans la déclinaison des actions nécessaires à la mise en place des axes et objectifs généraux du PEDT.

La Ville de Clermont-Ferrand a choisi d'avoir recours aux services de deux associations d'éducation populaire partenaires de la Ville depuis de nombreuses années : les CEMEA et les FRANCAS.

Il est à noter qu'au plan départemental, la caisse d'allocations familiales (CAF) et le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ont confié à ces deux mouvements, l'accompagnement des territoires dans l'élaboration de leur PEDT et la formation des acteurs à l'évaluation de celui-ci.

Cette démarche se voulait collaborative. En effet, des agents ont été associés à sa construction et à son animation. C'était l'occasion de se former collectivement sur la question de l'évaluation

Les outils

Le travail avec les agents de la Ville

L'équipe de pilotage interne était constituée de gestionnaires pédagogiques et techniques. Elle a travaillé à la construction de la démarche et des outils nécessaires. Les gestionnaires ont choisi de mettre en place des réunions réunissant des représentants des équipes techniques et pédagogiques pour conduire leurs temps d'échanges.

Tous les métiers ont été interrogés sur le regard qu'ils portaient sur le PEV et sur le lien entre leurs missions et les objectifs de ce projet.

Les enseignants et les parents

Le choix de l'outil « *questionnaire en ligne* » permettait de toucher le plus de familles et d'enseignants possibles. Un questionnaire papier était disponible pour les familles qui n'avaient pas accès à l'outil informatique.

Les enfants : un public aux premières loges

L'équipe a souhaité porter une attention particulière sur la parole des enfants. L'idée était donc de former des RAL à la menée de temps de discussion avec des enfants de leurs écoles respectives et ainsi les accompagner dans le recueil de la parole des enfants. Ce travail a permis aux RAL de se former sur la conduite de temps d'échanges nécessaires à l'évaluation et la concertation pour le futur projet éducatif.

Les préconisations

Du travail sur ces axes et de l'évaluation des actions découlent les piste de travail suivantes :

Axe 1 : Adapter les conditions d'accueil des enfants de 2 à 6 ans

La volonté de travailler sur les conditions d'accueil des 2-6 ans et plus spécifiquement des 2-3 ans, est toujours présente pour les équipes de la ville. L'idée sera de poursuivre le travail sur les projets « passerelles », de mettre au travail les projets de formation inter-métiers et une réflexion commune accrue.

Pour aller dans le sens de ce travail, il faudra faire le diagnostic sur l'adaptation des locaux aux 2 ans et mettre en œuvre un plan pluriannuel d'amélioration.

Ce travail pourra se construire en collaboration avec la DPE, une infirmière municipale et l'IEN de la mission académique maternelle afin d'améliorer de manière effective l'accueil des tous-petits.

La mise en place de temps d'échanges de pratiques réguliers entre les équipes techniques et pédagogiques œuvrera à plus de cohésion et d'échanges entre les différentes équipes mais aussi à la qualité de nos accueils.

Axe 2 : Renforcer le lien aux parents et notamment auprès de ceux les plus éloignés

Le sujet de la parentalité et de la relation aux parents reste une préoccupation centrale de la Ville qui poursuivra ce travail pour les années à venir, tant au niveau du développement des partenariats que de la formation des équipes sur le sujet.

La communication avec les familles est un chantier important. Il en va de même sur la communication en plusieurs langues ou en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Axe 3 : Améliorer le temps des études surveillées dans le temps périscolaire du soir

Des expérimentations ont lieu autour des études surveillées. Ce travail de recherche, accompagné par le Laboratoire Acté, amènera les équipes à envisager autrement la place des études surveillées

dans le temps d'accueil périscolaire du soir.

Cette expérimentation et les changements d'organisation qui pourront s'opérer, se feront en lien avec les équipes enseignantes.

Axe 4 : Développer la transversalité

Les temps d'échanges semblent très importants aux yeux des agents sur le terrain. L'évaluation a été l'occasion d'expérimenter la mise en place de ce type de temps de travail. Les retours positifs des agents nous invitent à développer ces pratiques.

La mise en place de projets inter-directions développera le partenariat interne nécessaire à la réalisation de la bonne marche du PEDT

3. Un projet en lien avec les préoccupations de terrain

Le PEV 2

Ces 4 dernières années, les équipes ne se sont pas limitées à travailler uniquement sur les 4 axes du PEV 2. Elles ont travaillé sur d'autres sujets qui touchent les accueils périscolaires et les écoles au quotidien parmi lesquels :

- **l'accessibilité pour tous de l'école** (ex : les enfants allophones, les enfants à besoins éducatifs particuliers, les enfants porteurs d'un handicap moteur),

- **la place des écrans** et leurs répercussions dans la vie de l'école et la vie des ACM,
- ou encore **l'éducation à l'environnement** à travers un grand nombre d'action (*ex : mise en place de jardins, sensibilisations au tri sélectif, etc.*).

L'analyse des données recueillies lors de l'évaluation et le suivi du travail des équipes pédagogiques de terrain nous a amené à définir de nouveaux axes de travail pour ce nouveau PEV.

Définition des axes forts

Au regard des éléments de contexte décrits précédemment, la Ville a souhaité inscrire son action dans la continuité du PEDT et du PEV 2018-2022 en apportant les améliorations nécessaires.

Ainsi, 9 axes forts définissent la prochaine ligne directrice du PEDT 2022-2025. Ils ont fait l'objet d'un travail de concertation qui aboutit à la rédaction du PEV 3 et la déclinaison de ces axes sur les 6 territoires périscolaires de la Ville.

Les axes forts sont les suivants :

1. **Les loisirs et les vacances**
2. **La réussite scolaire et éducative**
3. **L'école inclusive**
4. **L'éducation à l'environnement**
5. **Principes de laïcité, lutte contre les discriminations**
6. **L'éducation à la participation**
7. **La place des familles**
8. **L'éducation aux médias**
9. **L'accompagnement culturel**

Le PEV 3

Structuré autour de 9 axes, le PEV, dans cette 3^e version, s'est construit avec la participation de parents, d'enseignants, de partenaires internes et externes et d'enfants.

La concertation pour ce PEV 3 s'est organisée sur la base des secteurs périscolaires (*cf. carte page 8*) afin de réfléchir à des réponses en lien avec les préoccupations de terrain.

La présentation des axes, ci-dessous, prend en compte le travail réalisé sur ces 6 secteurs.

Ce document se veut être un appui pour les professionnels et l'ensemble de la communauté éducative qui doivent y trouver des idées et des pistes de travail pour les aider à mettre en place chaque axe de travail de ce PEV.

La présentation de la suite du document propose de décliner les axes en idées d'action.

Le suivi du PEV, pendant les trois années qui viennent, sera important pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre d'actions qui feront vivre le PEV.

Les loisirs et les vacances

La ville de Clermont-Ferrand conduit une politique éducative dans laquelle la place de l'enfant est primordiale.

La Ville souhaite que les enfants et les jeunes soient associés à la construction de leurs loisirs en prenant en compte : leurs besoins et leurs envies.

Le lien avec les familles doit être accentué. Elles doivent également être associées à l'évaluation des différentes actions de loisirs ou de vacances proposées pour vérifier leurs pertinences.

Les temps de loisirs et de vacances sont des temps éducatifs. Il est important d'insister sur la place et le sens des activités, et aussi sur la place des projets éducatif, pédagogique et de fonctionnement dans le mécanisme des apprentissages.

L'aspect ludique a toute son importance dans le temps des vacances et la Ville tient à réaffirmer la complémentarité des temps de loisirs avec l'école.

Les ACM remplissent une fonction sociale, ils répondent à des besoins importants pour les parents : besoin de garde, de prévention et de sécurité, besoin de proximité, mais aussi besoin d'éducation, récréative et culturelle, besoin de loisirs collectifs. Ils sont aussi un lieu d'expression de la citoyenneté active. Les enfants doivent pouvoir prendre des responsabilités, des initiatives et exister dans l'ACM.

La Ville poursuivra son action, notamment dans le développement d'autres types d'accueils, d'autres types de structures. Elle poursuivra, avec conviction, son travail de prise en compte des besoins éducatifs de chacun pour proposer des actions en conséquence.

Axe : Développer et démocratiser les temps de loisirs, sources d'émancipation et d'égalité

Accompagner les enfants à faire des choix pour être acteurs de leurs vacances, en allant vers l'autonomie et l'émancipation et en développant la confiance en soi

Associer les enfants à la construction de leurs loisirs

- En mettant en place des réunions d'enfants.
- En les associant à l'organisation et à la prise de décisions.
- En les associant à la gestion d'une partie du budget.

Prendre en compte leurs besoins

- En observant le public (observations de tous les instants).
- En étant à l'écoute des enfants et des jeunes.

Favoriser le lien avec les familles

- En tissant du lien avant le séjour (*ex : dessin envoyé par les familles avant le séjour et affiché quand l'enfant arrive dans sa chambre*).
- En entretenant le lien avec les familles et leurs enfants lorsqu'ils sont en séjour.
- En faisant le bilan avec les familles en fin de séjour.

Créer des conditions matérielles optimales

- En aménageant des espaces suscitant l'activité (*ex : coin bricolage, activités manuelles..*).
- En créant des espaces, des meubles modulaires permettant de changer des organisations d'espaces très rapidement.

Favoriser les projets de loisirs des enfants et de leurs familles

- En proposant la programmation des vacances sur l'année scolaire, permettant aux familles de se projeter.

Valoriser et évaluer ce qui a été mis en place pendant les vacances

- En communiquant sur ce qui est fait (grâce à des photos, des vidéos, des écrits).

- En mettant en place des temps de représentations, de la valorisation (si nécessaire).

Organiser des mini-camps

- En les organisant avec les enfants en amont.
- En donnant, aux autres, l'envie de tenter l'expérience.

Favoriser une mixité sociale permettant la rencontre avec l'autre

Retravailler la question des inscriptions

- En remettant à plat les modalités d'inscription (toutes les familles n'ont pas accès à l'outil informatique, des personnes ne savent pas s'en servir (*la notion d'illectronisme*)).
- En simplifiant les plaquettes des vacances et d'informations de façon générale.
- En optimisant le nombre de places accessibles.

Favoriser les ateliers parents-enfants

- En permettant aux familles qui fréquentent le centre de se croiser.

Mettre en place des actions pour tous les âges

- En mettant en place des lieux/espaces de rencontres.
- En créant des espaces éphémères (le temps des vacances) où tous les âges peuvent se croiser.
- En développant les mini-séjours (expérience des séjours familles dans les maisons de quartier).

Sortir du quartier, du territoire

- En apprenant à se servir des transports en commun.
- En se donnant des buts pour découvrir d'autres espaces.

Rendre les vacances accessibles à tous

Développer d'autres accueils, d'autres structures.

- En investissant d'autres lieux (espaces naturels par exemple).
- En développant les nuitées (premiers pas vers la « colo »).
- Partager des lieux/structures avec d'autres villes de la métropole.

Proposer des alternatives aux ACM

- En mettant en place une programmation de l'été, avec différentes directions et différents partenaires.

Simplifier les modalités d'inscriptions

- En permettant au plus grand nombre de pouvoir s'inscrire (d'une manière ou d'une autre, sans oublier les problèmes d'équipements ou d'illectronisme).

Accueillir la différence

- En mettant en place tous les moyens (humains, matériels et financiers) favorisant l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers.

Faire des vacances un espace complémentaire des autres temps éducatifs de l'enfant

Développer des séjours maternels

- En mettant en œuvre des mini-camps adaptés aux spécificités du public.
- En mettant en place des séjours de 5 jours.

Proposer des actions innovantes

- En innovant dans nos organisations.
- En ne s'interdisant pas de rêver.
- En réenchantant les loisirs et les vacances.

La réussite éducative et scolaire

La réussite à l'école n'est possible que si l'enfant parvient à y trouver sa place, s'y rend avec plaisir, soit disposé à la curiosité et à l'apprentissage. Une attention particulière doit être portée aux élèves en difficulté et à l'appréhension du savoir-vivre dans le groupe. Certains services périscolaires accueillent des enfants qui sont encore en situation d'acquisition du français.

La réussite doit être scolaire et éducative, individuelle et collective. Pour l'atteindre, il est nécessaire de veiller à l'accès aux droits et l'équité territoriale.

La Ville n'a pas vocation à se substituer au travail des enseignants. Toutefois, en lien avec l'école et l'équipe éducative, elle peut apporter, avec ses services, des règles de fonctionnement et des contenus pédagogiques adaptés aux besoins des enfants et aux enseignements qu'ils reçoivent.

La Ville, avec les équipes périscolaires et techniques, peut participer à l'ouverture de l'école sur l'extérieur. Elle peut contribuer à ce que le lieu « école » devienne un véritable espace d'accueil pour les familles.

L'accueil des enfants et des familles

Le passage d'un âge à un autre, d'une structure individuelle à une structure collective, doit être travaillé avec l'ensemble de la communauté éducative pour permettre à chaque enfant ou jeune de trouver sa place dans son nouvel environnement.

La place et l'accueil des parents sera tout aussi importante dans ces moments très importants pour les enfants. Ce sera aussi un moyen de les impliquer dans la vie de l'établissement.

Axe : Contribuer à la réussite scolaire et éducative de toutes et de tous

Développer des activités périscolaires en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale
(prise en compte des conditions de vie des parents, de leur mode de vie, de la vie associative locale)

Accompagner les parents dans la compréhension et la connaissance du territoire

- En organisant la transmission de des informations du territoire (catalogues des associations, forums des associations, un kit de vie pratique du quartier).
- En mettant en place des événements avec les parents pour créer du lien et faciliter la communication.
- En tissant des liens avec les associations de parents, d'aide aux familles (secours populaire, RESF), d'accompagnement autour de l'hygiène.
- En aidant les familles à s'ouvrir sur leur environnement proche.
- En accompagnant les offres gratuites culturelles pour que les familles s'autorisent à les utiliser.
- En développant des maisons de quartier (fixes ou mobiles), des bibliobus avec internet.
- En créant des rendez-vous réguliers et conviviaux avec les parents.
- En proposant des repas de parents à tous les parents de CP (en octobre par exemple).
- En dédiant un lieu d'accueil des parents dans l'école.
- En permettant aux parents de suivre pleinement la scolarité de leurs enfants.
- En développant des « espaces parents » dans les écoles (*ex : café de parents*).

Se doter d'une équipe d'animation à la hauteur des enjeux

- En formant et professionnalisant les animateurs.
- En assurant une formation continue des équipes (temps d'échanges de pratiques, réflexion continue)

des équipes, etc.).

- En donnant de l'importance aux temps de préparation (compris dans l'emploi du temps).

Ouvrir l'École sur le territoire

- En listant les lieux utilisables pour les écoles.
- En développant les liens et en s'appuyant sur les acteurs locaux.
- En présentant tous les acteurs de la vie éducative lors d'une réunion en début d'année.
- En organisant une semaine sportive et culturelle à l'école.
- En faisant intervenir des parents ayant des compétences particulières à partager un savoir-faire pour faire revenir les parents dans l'école.
- En activant les réseaux associatifs en lien avec les projets d'école et les projets pédagogiques.
- En proposant des sorties culturelles (musée, spectacle, découverte du patrimoine...).
- En décloisonnant les quartiers en termes d'activités (s'appuyer sur le réseau local).

Développer les actions passerelles entre les niveaux et les structures

Permettre aux parents d'exercer pleinement leurs fonctions

- En sensibilisant les parents sur les rythmes de vie.
- En les accompagnant sur l'importance du suivi des devoirs et en les rendant actifs.
- En leur donnant une place dans l'école afin qu'ils s'y sentent légitimes.

Créer des passerelles de différents types

Passerelles scolaire/périscolaire

- En travaillant à la continuité de l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers entre scolaire et périscolaire.
- En construisant des projets communs (scolaire et périscolaire).
- En vivant des classes de découverte en début d'année, pour renforcer la cohésion, accompagnées par les équipes d'animation.
- En faisant du lien entre le projet d'école et le projet pédagogique (en réunissant les équipes en début d'année).
- En présentant l'ensemble de la communauté éducative aux enfants afin de leur faire comprendre le fonctionnement dans son ensemble.
- En prévoyant des temps de rencontres : maternelle/élémentaire et CM2/6e en cohérence avec le temps scolaire, pour créer du vécu commun.
- En ayant un agenda commun classe/périscolaire pour l'étude surveillée.

Passerelles au sein du temps scolaire

- En mettant en place des temps de récré maternelle/élémentaire ; des temps périscolaire sur une cour commune
- En ayant des ateliers communs.
- En créant des sorties communes CM2/6e.
- En intégrant les enfants dans le projet de végétalisation des cours.
- En invitant les écoles à participer à l'appel à projet pour le budget participatif.

Passerelles avec d'autres structures

- En renforçant le lien avec la petite enfance (crèche, RAM, Assistante maternelle)
- En favorisant les échanges avec les associations de quartier.

Passerelles au sein du périscolaire

- En faisant des activités communes maternelle et élémentaire (*ex : repas communs en fin d'année entre Grande section et élémentaire*).
- En organisant des activités entre accueils périscolaires.
- En mélangeant les niveaux dans les études pour responsabiliser les plus grands vis à vis des plus petits (tutorat) pendant le 1^{er} trimestre.

S'appliquer à être complémentaire avec les équipes enseignantes dans les activités proposées et rechercher une cohérence dans les rythmes de vie des enfants

Permettre la rencontre des équipes

- En ayant des temps de réunion enseignants/animateurs/ATSEM/AESH.
- En ayant des réunions de rentrée communes avec des temps conviviaux.
- En créant des espaces : temps de concertation avec tous les partenaires.
- En créant des outils de communication communs pour être plus efficace.
- En faisant en sorte que les équipes périscolaires et enseignantes partagent des temps de travail communs : réunions, sorties scolaires, temps d'échanges de pratiques pour fédérer l'équipe.
- En élaborant conjointement les règles de vie, le partage des locaux, la régulation afin de partager les mêmes codes (en terme de langage et de posture).
- En ayant des temps de réunion de suivi des enfants (parents, enseignants, RAL, équipe).
- En construisant des projets communs.
- En faisant équipe dans le lieu de vie de l'école (place dans le conseil d'école, le PPMS).

Envisager la mutualisation matérielle

- En mutualisant le matériel : matériel commun école/mairie et des règles communes.
- En ayant des aménagements extérieurs pérennes (caisse de jeux, des meubles mobiles).
- En mettant en place des outils numériques partagés pour communiquer

Prendre en compte le rythme des enfants

- En réfléchissant aux sorties libres de 16h à 18h.
- En réfléchissant à la possibilité d'un goûter unique fourni par la Ville.
- En modélisant des expériences d'aides aux devoirs avec l'INSPÉ.
- En réfléchissant aux aménagements possibles de la pause méridienne (question des horaires, des services...).
- En réfléchissant à la possibilité de temps périscolaires sans études.
- En aménageant les lieux.
- En discutant du programme de l'année pour les études afin que l'animateur travaille à des activités autonomes plus ludiques.
- En pensant la journée de l'enfant dans sa globalité entre l'école et les temps périscolaires.

L'école inclusive

L'école inclusive est une école qui favorise la participation sociale de tous, en permettant à chaque enfant de jouer son rôle d'élève. Elle doit pouvoir s'adapter dans toutes ses dimensions matérielles, humaines et symboliques, afin de pouvoir assurer une scolarité de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers. (*Loi pour une école de la confiance – 26/07/2019*)

Il appartient donc aux services de la ville de se demander :

Comment rendre possible l'accueil des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers dans les activités liées à leur projet personnel de loisirs ?

La Ville de Clermont-Ferrand s'attache à trouver des solutions pour accueillir tous les enfants de la manière la plus ordinaire possible dans l'ensemble des activités qui lui sont proposées.

Ces activités doivent se construire dans le but de favoriser la participation sociale de tous.

Un travail de collaboration entre les enseignants, les équipes périscolaires et techniques est nécessaire pour installer de la cohérence entre les différents temps de la journée de l'enfant à besoins éducatifs particuliers.

La ville de Clermont-Ferrand accueille des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les différentes activités proposées : les temps périscolaires, des ateliers spécifiques « culture, art, sport » et le temps des vacances.

Axe : Renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

Développer l'accueil d'enfants et de jeunes à besoins éducatifs particuliers dans toutes les structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Se former à la question des besoins éducatifs particuliers

- En connaissant les enfants et en identifiant leurs besoins.
- En formant les équipes et l'ensemble des adultes intervenants auprès des publics, pour changer les regards sur les besoins éducatifs particuliers.
- En faisant intervenir les différents acteurs de l'inclusion, comme des associations (ITSRA, ADAPEI, HANDISPORT63, etc.) et en travaillant également avec le DALHIR, EMAS 63, le CNFPT, la MDPH.
- En mettant en place des temps d'analyses et d'échanges de pratiques pour aider les équipes.
- En formant et mettant en place un poste d'animateur spécialisé sur chaque groupe scolaire.

S'adapter au public

- En aménageant des espaces propices à l'accueil de ces publics, faisant en sorte que l'environnement s'adapte aux enfants et non l'inverse.
- En adaptant les contenus et en se faisant accompagner, faisant en sorte que les adultes s'adaptent aux enfants et non l'inverse.

Créer des outils de travail communs

- En mettant en place un accueil anticipé, avant la rentrée : rencontres avec toutes les personnes concernées et impliquées.
- En ayant du temps de travail commun en équipe et en mettant en place des outils qui permettent de faire le lien entre les différents professionnels.
- En participant à des temps dédiés d'échanges entre personnes référentes (ex : ESS).
- En développant un pôle inclusion au sein de la ville avec des référents par secteurs (création de mallettes pédagogiques, ressources, outils).

- En créant un fonds d'urgence (exemple de la réussite éducative) pour répondre à des situations particulières.
- En développant des outils communs et/ou en ayant des personnes ressources pour les familles allophones.
- En faisant des livrets, des affiches de traduction, de signes, sur les différents handicaps.

Favoriser la place des familles

- En mettant en place des temps de discussions réguliers avec les parents.
- En soutenant les parents dans leurs droits, via des personnes dédiées à l'accompagnement des familles qui connaissent les procédures.
- En associant les familles et les enfants, lors de réunion avec le directeur de l'ACM pour prendre en compte l'avis de l'enfant sur son projet de vacances ou de loisirs.

Participer à la construction d'une école pleinement inclusive

Travailler en commun en mutualisant et partageant des outils et des pratiques.

- En prenant en compte l'inclusion dans les projets pédagogiques.
- En travaillant avec tous les acteurs de l'inclusion.
- En clarifiant l'offre partenariale et en renforçant la communication et la transmission d'informations entre les professionnels.
- En rendant plus lisible le fonctionnement des administrations et en facilitant les démarches administratives pour les élèves orientés en ULIS (demande de dérogation obligatoire).
- En rendant accessibles les bâtiments.
- En réfléchissant aux bonnes conditions d'accueil, en créant un environnement et un rythme adapté, pour rendre l'école inclusive accessible au plus grand nombre (pleinement inclusive, ne veut pas dire inclure à tout prix).
- En expliquant et en échangeant sur les problèmes particuliers de chaque enfant pour sensibiliser les enfants.
- En créant un poste à temps plein sur l'école inclusive et les formations adéquates (accompagnement sur le terrain, ressources).
- En s'appuyant sur le projet « Respire à la récré » et les usages adaptées à mettre en place.

Permettre la participation de tous les enfants et les jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers à l'offre de loisirs

Partager des locaux

- En anticipant l'accueil des enfants, en rencontrant les familles en amont, en créant un projet d'accueil.
- En organisant les séjours/accueils en fonction de leurs envies, besoins.
- En accueillant des enfants à mobilité réduite sur les accueils collectifs de mineurs.
- En permettant aux familles de pouvoir entrer dans l'école et dans les structures d'accueils.
- En pérennisant les équipes et les animateurs supplémentaires et en permettant aux familles d'identifier les personnels et le fonctionnement.
- En ayant la possibilité d'avoir des infirmières, des aidants pour que les enfants puissent partir sur des

séjours (nécessité d'anticiper).

- En disposant de matériel adapté, médical, paramédical, transport adapté.

Adapter l'offre culturelle et sportive pour plus d'accessibilité et d'inclusion

Pouvoir travailler avec les ETAPS et les intervenants musicaux (partage d'outils et questions de formations).

- En rendant possible l'accès au plus d'activités possibles.
- En développant et renforçant l'offre de sports adaptés et les pratiques de sports partagés.
- En faisant évoluer l'EMS pour avoir des solutions adaptées et en faisant le lien avec des associations spécialisées (partenariats possibles).
- En orientant les familles vers les propositions existantes.
- En formant les personnels à l'accueil/à l'adaptation des activités culturelles et sportives.

Zoom sur...

L'adaptation des parcours culturels

Depuis la rentrée 2020, 4 structures accueillant des enfants en situation de handicap non inclus en milieu scolaire ont intégré le dispositif des parcours culturels. IME Farandole, IMP Clairfontaine (ADAPEI), IDJS des Gravouses et l'ITEP Montferrand ont la possibilité d'intégrer le dispositif tel quel (*choix d'un parcours dans son intégralité*) ou à la carte (*choix des actions en fonction du type de handicap*). Ce choix se fait de façon concertée avec le service de la DE et de la DC dans un premier temps avant une mise en relation avec les opérateurs afin d'étudier la faisabilité (*contenus, accessibilité, jauge*) et d'envisager éventuellement un accueil, voire une médiation, spécifiques.

L'éducation à l'environnement

Les questions d'éducation à l'environnement et de développement durable répondent à des enjeux sociétaux majeurs.

La Ville et la communauté éducative ont le devoir de développer les compétences des enfants et des jeunes, afin qu'ils s'interrogent, qu'ils comprennent et puissent développer leur capacité à agir.

Les enfants et les jeunes pourront ainsi s'approprier leur environnement pour mieux le respecter et acquérir des comportements citoyens dans la préservation de la nature.

La ville propose des actions et des lieux propices à la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement, tels le centre de Theix ou les cours végétalisés.

La Ville continuera d'associer les enfants et les jeunes à l'aménagement des espaces en respectant les principes du développement durable (ex : les concertations pour les cours végétalisés), les rendant ainsi acteurs de l'espace public.

Les familles sont invitées à participer à un certain nombre d'actions. Ainsi les enfants, les jeunes et leurs familles pourront prendre conscience de l'urgence climatique, tout en découvrant les acteurs et les initiatives locales.

C'est collectivement qu'il faut appréhender le concept de changement climatique, de croissance verte, de développement durable et de transition écologique, pour prendre part et s'engager à changer les habitudes à long terme.

Axe : Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

Acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer à la préservation de l'environnement

S'approprier son environnement pour mieux le respecter

- En visitant son quartier, sous forme de balades, randonnées pour observer et réfléchir, accompagnés d'intervenants pour se sensibiliser à la faune, la flore, les monuments.
- En s'appropriant l'espace autour de l'école pour inviter au respect de l'environnement proche.
- En recensant et répertoriant des lieux naturels facilement accessibles (à pieds ou en transports en communs).
- En récupérant et réinvestissant des espaces verts existants, des parcelles appartenant à la ville, des espaces dormants et y remettre de la nature.

S'éduquer à la compréhension et aux pratiques menant à préserver l'environnement

- En formant les adultes (animateurs, parents, agents, enseignants...).
- En rencontrant les acteurs de l'entretien des espaces (concierges, jardiniers, éboueurs...).
- En organisant des journées « nature », des sorties en extérieur à la journée.
- En éduquant dans des espaces réellement naturels (ex : École du dehors...).
- En s'initiant aux randonnées et aux balades découvertes de l'environnement.

Créer des espaces propices à l'éducation à l'environnement

- En multipliant les parcs et la verdure : végétaliser la ville.
- En poursuivant la végétalisation des cours et en accompagnant l'exploitation de ces espaces.
- En aidant à développer les classes vertes.

Acquérir des comportements citoyens en lien avec l'environnement et la nature

- En participant à l'entretien des espaces = sorties ramassage déchets, nettoyage collaboratif.
- En respectant les plantations, au travers de la gestion de jardins partagés ou en créant des jardins au sein de l'école et/ou du quartier.

- En mettant en place le tri sélectif sur tous les temps éducatifs.
- En développant des goûters « zéro déchets ».
- En utilisant et mutualisant le matériel existant plutôt qu'en achetant du nouveau.
- En s'appropriant et en entretenant collectivement les nouveaux espaces végétalisés.

Faire ensemble

FAMILLES

- En échangeant avec les familles et en faisant intervenir des parents connaisseurs, acteurs de la préservation de l'environnement.
- En vivant des temps avec les familles (ateliers, sorties, conférences...).

ÉQUIPES

- En intégrant ce sujet, comme un axe fort, au projet d'école et au projet pédagogique et en élaborant un projet commun École/Animation.
- En assurant la stabilité des équipes pour assurer la stabilité des pratiques.
- En créant des rencontres/échanges inter-écoles et inter-quartiers.
- En rencontrant des employés municipaux pour qu'ils témoignent de leurs missions et travail (concierges, jardiniers, éboueurs...)

PARTENAIRES

Institutionnels et citoyens

- En labellisant des écoles et structures (E3D).
- En participant à la « Fresque du Climat » = parents et enfants.
- En relayant le « permis de végétaliser ».

Associatifs et ressources locales

- En faisant intervenir des associations.
- En répertoriant les ressources susceptibles d'accompagner projets et personnes.
- En développant des structures de proximité (type maison de quartier) pour y vivre des ateliers.
- En associant des « experts » en nature, patrimoine...

Sensibiliser les enfants à une approche environnementale en lien avec leur territoire et les acteurs qui œuvrent à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Agir ensemble de manière cohérente et globale sous forme de projets

Avec la Ville

- En communiquant et transmettant les informations en lien avec les événements et projets.
- En créant et proposant un répertoire d'activités/d'acteurs sur le territoire, une représentation cartographiée de l'existant.
- En facilitant le développement d'une mobilité responsable (vélo, transports en commun...)

Associer les familles

- En associant les familles aux événements soit comme acteurs, soit comme participants.
- En associant les familles à l'entretien des jardins notamment pendant les vacances
- En créant un répertoire des compétences des habitants du quartier.

Associer périscolaire et scolaire

- En élaborant des projets communs entre les espaces éducatifs et sur tous les temps de l'enfant.

- En partageant les expériences.

Utiliser les ressources humaines et structurelles

- En faisant intervenir des étudiants, des chercheurs (école de géologie, les Cézeaux).
- En exploitant davantage le site de Theix.
- En travaillant avec les dispositifs existants (CPIE, fermes pédagogiques par exemple).

Mettre en place des ateliers de sensibilisation

S'informer, apprendre, réfléchir, se former

- En participant à des débats, des présentations de documentaires.
- En expérimentant des situations en lien avec l'environnement (*ex : que devient un papier jeté*).
- En observant, découvrant la faune et la flore.
- En organisant un « parcours développement durable » sur le modèle « parcours culturel ».
- En se formant au tri sélectif.
- En repérant les différentes « pollutions » = sonores, matérielles, etc.

Autour de l'alimentation

- En travaillant sur une alimentation équilibrée (*ex : goûters*) pour un moindre gaspillage, en abordant la notion de satiété.
- En travaillant sur l'origine des aliments, d'où viennent-ils (maraîchers, fermes pédagogiques, marché...), en réalisant, par exemple, un projet « Du jardin à l'assiette ».
- En travaillant sur les gestes responsables du quotidien.

Autour du milieu naturel

- En organisant des randonnées « déchets ».
- En réalisant un jardin en pleine terre dans chaque école, en expérimentant la permaculture.
- En participant à des activités autour de la faune et la flore.
- En créant des activités hors école (jeux, cartes...) pour découvrir le territoire naturel proche.

Autour du milieu urbain

- En faisant des « balades contées » dans les quartiers.
- En participant à des activités autour de la faune et la flore urbaine.
- En créant des activités hors école (jeux, cartes...) pour découvrir le territoire urbain proche.

Autour de la mobilité

- En mettant en place des Pédibus.
- En développant l'offre C.VELO au plus près des écoles.

Autour de son espace de vie (quartier, école...)

- En aménageant des espaces plus naturels.
- En mettant en place des actions de nettoyage.

Aider l'enfant, le jeune, à l'acquisition de nouvelles attitudes, notamment de respect, vis-à-vis de lui-même, de son environnement, de la société et autrui

Devenir responsable de son environnement

Développer l'autonomie en passant par la formation et l'expérimentation

- En proposant des activités où le public est acteur (enfants et adultes).
- En rendant lisible le cycle des déchets :
 - visiter des infrastructures (centres de tri, usines de traitement de déchets, eau...),
 - étudier le mécanisme du compost.

Aménager des espaces et du matériel

- En installant des composteurs pédagogiques dans toutes les écoles.
- En installant des ruches (ex : Daudet), des Hôtels à insectes.
- En installant des poubelles de tri adaptées dans tous les lieux et sur tous les temps éducatifs (goûter, cantine, etc.).
- En multipliant les « BELLES » poubelles, les customiser en créant un concours (émulation).
- En installant des boîtes transparentes pour visualiser les déchets (tri, poubelles).

Appliquer les principes du développement durable

- En utilisant les déchets de la cantine pour les réutiliser dans des ateliers (recyclage).
- En mettant en place un processus de traitement des déchets à l'échelle des enfants et en suivre tout le cycle.

Créer des partenariats

- En faisant venir des intervenants pour créer des installations (ruches, hôtels à insectes...).
- En augmentant le nombre d'intervenants, de professionnels de l'environnement et du développement durable, des associations, des parents...
- En se rapprochant des magasins sensibles au développement durable (VRAC)

Comprendre les enjeux du développement durable

Amener l'enfant vers une citoyenneté responsable

- En pensant la continuité éducative avec tous les acteurs éducatifs, de l'enfant à l'adolescent, dans les postures et les choix communs et par la globalité et la cohérence des actions.
- En développant les compétences sociales des enfants.
- En acquérant quelques grandes notions et des compétences :
 - créer un petit diplôme citoyen,
 - créer un guide pour les enfants et les familles pour sortir de la « moralisation » et devenir des acteurs engagés.
- En repensant le temps scolaire de l'enfant pour amener du bien-être et du bien-devenir de celui-ci.
- En repensant la mobilité :
 - prévoir des pistes cyclables aux abords des écoles,
 - faciliter l'accès aux écoles = des garages à vélos, à poussettes.

Comprendre le « pourquoi »

- Restaurer les liens « environnement/santé ».

- Restaurer le lien « consommation/réduction des déchets ».
- S'appuyer sur des associations légitimes et reconnues (éducation populaire, nature, ...).
- Organiser des rencontres, des conférences, des expositions, des débats avec les acteurs de l'environnement : professionnels (jardiniers de La Charme par exemple), chercheurs, etc.
- Analyser les comportements en réunissant tous les acteurs (enfants, familles, éducateurs) pour les faire évoluer

Comprendre le « comment »

- Récupérer les déchets de la cantine et les intégrer au cercle vertueux du recyclage :
 - composter,
 - jardiner = prévoir le matériel adapté,
 - cueillir et consommer.
- Collecter du matériel de récupération pour des activités
- Élaborer des projets autour de l'environnement
 - cabanes,
 - jardins,
 - animaux (accueil, élevage, visite...).

Zoom sur...

Le projet de transformation des cours d'école : « Respire à la récré »

Afin de faire des écoles de véritables espaces pédagogiques, la ville développe un projet intitulé « Respire à la récré ». Ce projet vise à réinventer les cours d'école clermontoises pour en faire des lieux plus écologiques et adaptés aux besoins des enfants. L'objectif est de créer des lieux plus plaisants, de combattre les îlots de chaleur, de désimperméabiliser les cours, de créer des espaces de jeux plus apaisés et inclusif pour les enfants. Les cours d'école doivent répondre aux besoins de chaque enfant quelque soit leur genre, leurs spécificité ou leurs envies.

Ce projet est l'occasion pour les enfants d'être acteur de cette transformation en participant activement aux temps de concertation. Cette démarche de co-construction réunit autour d'une même table les services de la Ville, des entrepreneurs locaux, les professionnels de l'éducation de l'école et les enfants.

Ce projet amène les enfants à devenir acteurs de l'espace public et de ce qui les concerne.

Principes de laïcité, lutte contre les discriminations

La laïcité se décompose en trois principes et valeurs :

1. La liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public.
2. La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses. L'État ne reconnaît, ni ne salarie aucun culte.
3. L'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir.

Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

De la séparation se déduit la neutralité de l'État, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque assure l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

En France le principe de laïcité articulée à celui de la citoyenneté est plus que jamais d'actualité. Il est un des piliers fondamentaux de notre société.

La laïcité est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans la connaissance des différences et dans le respect du pluralisme.

Les discriminations se traduisent par un traitement différencié des personnes dans une même situation, en raison de critères tels que les origines, la confession religieuse, le sexe ou l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, le lieu de résidence, l'apparence physique, les opinions politiques... Elles créent des inégalités dans des domaines tels que l'accès à l'emploi, au logement, aux droits, *etc.*

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination prohibés.

La Ville de Clermont-Ferrand s'engage sur le sujet et a créé la « mission Égalité des Droits » en avril 2015. Les actions de la Mission s'articulent autour des 4 discriminations préoccupantes selon le rapport annuel de la Défenseure des Droits à savoir : la lutte contre le racisme, la lutte contre le sexisme, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la lutte contre les LGBTphobies.

Axe : Promouvoir les principes de laïcité, et lutter contre toutes formes de discriminations

Concourir à l'égalité entre toutes les formes de personnalités, dans toutes nos actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Travailler la mixité dans les aménagements

- En aménageant les cours pour que chacun trouve sa place, qu'il y ait des espaces pour tous.
- En aménageant des lieux qui permettent à chacun de se poser, de se dépenser, d'être seul ou en groupe.

Travailler la mixité dans les activités proposées

- En utilisant le jeu sportif et collectif comme vecteur de partage entre tous (garçon-fille, sportif-non sportif...).
- En proposant des activités, des ateliers, des jeux variés et pour tous.
- En proposant des livres en lien avec la lutte contre les discriminations.

Travailler la mixité dans les équipes

- En formant et en discutant avec les équipes.

- En changeant l'image des métiers.
- Avoir suffisamment de candidats aux différents postes du personnel pour arriver à la parité.
- En mettant en place des actions de prévention auprès des familles et du public.
- En utilisant des outils pédagogiques adaptés : permettant d'ouvrir la conscience et la réflexion chez les familles, les enfants et les jeunes.
- En étant vigilant à l'égalité d'accès aux activités pour tous.

Respecter les principes de liberté, égalité, fraternité et de dignité de la personne

Rendre lisible le fait que l'École est un lieu public et laïc

- En remettant les signes, valeurs de la république sur les écoles.
- En formant les personnels au sens de ces signes et valeurs.
- En rendant la convention internationale des droits de l'enfant visible et accessible, la distribuer aux familles.
- En ayant des temps pédagogiques d'échange, d'explication de cette convention.
- En ayant une prise de position et des postures claires quant aux régimes alimentaires. (philosophiques, religieux, santé...).

Lutter contre toutes les formes d'exclusion

Accueillir les personnes en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers

- En ayant des animateurs supplémentaires pour les besoins particuliers.
- En mettant les moyens financiers et humains pour que les loisirs soient accessibles à tous.

Permettre l'acceptation de l'autre

- En organisant des temps d'échanges, de paroles enfants/adultes.
- En permettant l'expression, la sensibilisation sur l'exclusion.

Soutenir les actions de lutte contre les discriminations

S'associer avec des partenaires

- En travaillant avec l'UNICEF par exemple.
- En s'appuyant sur l'expertise de la « Mission égalité des droits » de la Ville.

Permettre l'expression et la parole sur le sujet

- En prenant le temps d'avoir des concertations entre équipes pour discuter échanger sur les valeurs et fonctionnement que l'on souhaite.
- En mettant en place des temps d'échanges (formel, informel) auprès des enfants, pouvoir accueillir la parole et animer les débats (et se former pour).

LA MISSION ÉGALITÉ DES DROITS

Lors des élections municipales de 2014, le Maire a souhaité créer une délégation spécifique « Égalité des Droits ». La mission Égalité des Droits a été créée en avril 2015. Portée par une chargée de missions, elle a été renforcée en novembre 2019, avec une coordinatrice Égalité des Droits. Depuis septembre 2022, la mission est composée de 4 personnes : Une responsable de service, une coordinatrice Égalité des genres, une coordinatrice lutte contre le racisme et inclusion des personnes en situation de handicap ainsi qu'une chargée d'accueil des publics.

Un premier plan d'actions a été présenté en 2016, il a pris fin en 2020. Un nouveau plan d'actions est en cours et court jusqu'en 2026.

Ce plan s'articule autour de 3 axes qui sont :

- L'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations intégrées à toutes les politiques publiques pour une ville inclusive ;
- L'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations intégrées à la gestion des ressources humaines pour une collectivité inclusive ;
- L'égalité des droits et la lutte contre toutes les discriminations, des dispositifs spécifiques innovants pour une ville inclusive ;

Les actions de la Mission Égalité des Droits s'articulent autour des 4 discriminations les plus préoccupantes selon le rapport annuel de la Défenseure des Droits à savoir :

- La lutte contre le racisme
- La lutte contre le sexisme
- L'inclusion des personnes en situation de handicap
- La lutte contre les LGBTphobies

Le plan s'organise autour de trois objectifs :

- **Prévenir**
 - Lutter contre les stéréotypes et les préjugés
 - Promouvoir la diversité afin de favoriser la cohésion sociale
 - *Exemples d'actions :*
 - Organiser des sessions de formation et de sensibilisation en direction de tous publics (scolaire, milieu associatif, agent.e.s de la collectivité ...)
 - Accompagner et soutenir des initiatives d'habitant.e.s et d'associations
 - Conception d'une programmation se déroulant toute l'année autour des dates internationales (8 mars, 21 mars, 17 mai, 25 novembre, 1^{er} décembre, 3 décembre)
- **Agir**
 - Favoriser l'accès aux droits
 - Permettre l'accès aux services publics pour tou.te.s
 - *Exemples d'actions :*
 - Permettre la participation à des actions culturelles aux personnes en situation de handicap
 - Animer des réseaux de partenaires
 - Favoriser l'accès aux droits pour tou.te.s les habitant.e.s
 - Renforcer les accueils de stage de troisième
- **Mesurer**
 - Produire des données, rendre visible
 - *Exemples d'actions :*
 - Production de données sur l'état de santé des enfants scolarisés
 - Production de données sur les discriminations par la mise en place d'un observatoire territorial des discriminations
 - Production de données sur les bénéficiaires des différentes actions de la ville.

L'éducation à la participation

A travers le Budget participatif et la Convention citoyenne, la ville a montré sa volonté d'associer les Clermontois à la vie démocratique de la ville. Dans cette optique, la question de l'éducation à la citoyenneté chez les enfants et les jeunes est une question centrale de la politique éducative clermontoise.

Les actions devront permettre de développer l'expression et la parole de chacun, de se former, de se rencontrer et de se construire une posture de citoyen engagé dans la cité.

La question de la participation citoyenne des enfants et des jeunes devra apparaître dans l'ensemble des actions proposées par la ville.

Les actions devront permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de la ville mais aussi de son quartier. La mise en place d'un « conseil municipal enfant » permettra aux petits Clermontois de participer de façon active à la vie de la cité en prenant part aux décisions les concernant.

Axe : Développer chez les enfants, les jeunes et les parents une éducation à la participation

Développer auprès des enfants et des jeunes une éducation à la citoyenneté

S'approprier les codes sociaux institutionnels et du quotidien

Les comprendre

- Organiser des débats de différentes formes : mouvants, à thèmes, jeux de rôles, mises en situation.
- Expliquer les systèmes de vote, d'élection.
- Communiquer sur le gaspillage alimentaire : quid de la nourriture jetée = donner, Resto du Cœur

Les expérimenter

- Mettre en place des conseils d'enfants avec un ordre du jour en ayant le souci de la mixité
 - dans l'école,
 - dans le quartier.
- Mettre en place des systèmes de vote avec carte d'électeur.
- Mettre en place un conseil municipal d'enfants.
- Intégrer les enfants à la gestion de la coopérative scolaire.

Développer l'expression et la parole de chacun

- Créer des espaces repérés de paroles libres (ex : le bureau de direction).
- Prévoir des temps d'échanges avec les parents pour comprendre les réalités et les problématiques du vécu dans les temps d'accueils.
- Créer des ateliers « philo » sur des sujets de société avec des intervenants compétents.
- Travailler la gestion des émotions, l'esprit critique.
- Trouver les moyens de s'exprimer, de s'écouter (acquérir le vocabulaire, gérer la parole,...).

Se former

- Former les parents à la notion de citoyenneté.
- Former les équipes à :
 - la notion de participation
 - l'animation de débats,
 - la gestion des conflits
 - des thèmes de société (le harcèlement, les droits de l'enfant...).
- Former les enfants à la médiation par les pairs.

Se rencontrer, Coopérer

- Faire de la co-éducation pour renforcer les savoir-être et savoir-vivre.
- Accompagner les équipes à la mise en place de médiations par les pairs
- Activer les ressources internes et externes.
- Mettre en place des projets de rencontres de publics différents :
 - intergénérationnel (avec l'aide du CCAS),
 - handicap (ex :ADAPEI).
- Créer des jumelages inter-écoles (correspondances avec d'autres quartiers, autres villes).
- Créer des goûters partagés propices à des échanges de cultures, de recettes...
- Travailler le respect entre les personnes.
- Partir de l'aptitude/l'instinct des enfants à accueillir naturellement la différence pour mettre des mots et maintenir cette capacité d'accueil jusqu'à l'âge adulte.

Mettre en place des actions qui favorisent les postures citoyennes et l'autonomie citoyenne

- Responsabiliser les enfants en leur confiant des rôles, des missions :
 - livret du citoyen donné aux enfants et aux parents,
 - faire participer les enfants à l'élaboration des règles de vie,
 - faire participer les enfants à la vie de l'école (nettoyage, déchets),
- Permettre aux enfants de mener leurs projets.
- Mettre en place des ateliers et activités qui éduquent à la citoyenneté (relations, faire ensemble, s'entraider).

Favoriser les actions permettant aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de la cité

Donner une autonomie citoyenne aux enfants et aux jeunes

- Parler de l'importance de la démocratie et du droit de vote, en comprendre les enjeux.
- Inciter cette démocratie en faisant des référendums, des votes dans les véritables conditions (isoloirs, urnes...).
- Choisir librement les activités proposées et pouvoir en proposer soi-même (enfants/jeunes).
- Trouver des alternatives à la sanction disciplinaire vers des réponses citoyennes et responsables.
- Mettre en place une formation PSC1 adaptée aux enfants.

Mettre en place une gestion participative avec l'ensemble des acteurs et notamment les enfants et les jeunes

- Assurer la mixité sur des actions de représentations des enfants (présence des enfants dans les quartiers).
- Développer les projets collectifs.
- Mettre en place des concertations inter-équipes avec la présence de tous

Participer aux instances de la cité

- Créer un conseil municipal d'enfants.
- Développer la mise en place et élire des délégués d'élèves en élémentaire et les faire participer au conseil d'école.
- Participer au budget participatif, soit en votant, soit en déposant un projet collectif.
- Intégrer les jeunes dans le projet de végétalisation des cours.

S'associer avec les partenaires de la cité

- Se mettre en relation avec les centres sociaux et favoriser les échanges avec les associations de quartier.
- Mettre en place un relai avec les médiathèques et le Pass Culture.
- Associer les enfants aux aménagements du quartier avec un budget dédié.

S'associer avec la population, les familles

- Transmettre des savoirs, des compétences générationnels (ex : jardiniers expérimentés – professionnels, parents, agents).
- Visiter les quartiers avec les acteurs locaux

Aménager des espaces dans le quartier

- Installer des aménagements durables.
- Créer des jardins partagés ouverts.
- Mettre en place des poubelles de tri

Mettre en place des évènements qui fédèrent les acteurs de la cité

- Participer aux évènements en lien avec le territoire ou le quartier.
- Exposer, dans les espaces du quartier, dans les rues, des productions d'enfants (par école et/ou inter/école).
- Donner des spectacles réalisés dans les temps éducatifs pour les passants et/ou les résidents du quartier.
- Participer aux évènements officiels (Fête de la Musique).
- Proposer des carnivals, des expositions avec les enfants (ex : la grande lessive).

Donner la possibilité à l'ensemble des enfants, des jeunes et des parents de contribuer à l'évaluation et à la réflexion autour du PEV tout au long de sa durée

Donner une meilleure accessibilité au PEV et aux informations qui s'y rattachent

- Communiquer sur le PEV, mieux le médiatiser :
 - développer des outils pour rendre le PEV plus accessible -aux enfants, aux jeunes et aux familles,
 - le distribuer à plus grande échelle,
 - le présenter aux parents au cours de réunions Parents/Enseignants/RAL/Equipe d'animation.
- Être informé des actions/activités des partenaires internes et externes sur les grands sujets de société rattachés au PEV (ex :lutte contre les discriminations).

Mettre en place des dispositifs d'expression et de réflexion

- Convier les enfants au travail sur le PEV et sur l'élaboration des projets pédagogiques, qu'ils puissent s'exprimer sur tous les aspects qui les concernent au quotidien.
- Prévoir un temps d'évaluation et de préparation du PEV au cours du conseil d'école
- Mettre en place des concertations régulières :
 - ENFANTS : acteurs de leur journée, leur expliquer ce qui est possible ou pas, leur permettre de faire des propositions d'activités et de projets.
 - PARENTS : échanger avec les équipes.
 - TOUS

Anticiper l'évaluation

- Former les équipes à l'évaluation continue avec les enfants et entre eux.

- Convier les parents élus dès le début de l'année à une réunion prévue à la fin de l'année en vue d'un bilan, inter-écoles par secteur pour échanger sur le suivi du projet éducatif.
- Mettre en place des conseils d'enfants par secteur pour évaluer le projet éducatif (1 à 2 fois par an).

Associer les enfants et les familles à l'évaluation

- Développer des supports numériques, des questionnaires en ligne et/ou d'autres vecteurs de questionnement, des QCM pour sonder et évaluer.
- Mettre en place une boîte à questions ludique autour du PEV, y mettre des idées, des propositions.
- Élaborer des grilles d'évaluation pour les enfants et les familles

Zoom sur...

Des ateliers proposés par la Ville au profit des élèves clermontois

Rencontre jeunesse et parcours citoyen

La Ville de Clermont-Ferrand et l'Éducation nationale proposent une rencontre annuelle ouverte à tous les établissements clermontois du secondaire (publics et privés), lors de laquelle les élèves délégués de classe sont accueillis en mairie pour une journée d'instruction citoyenne. Par le biais d'animations ludiques, l'objectif est de rendre les élèves « acteurs » de leur ville sur une thématique différente à chaque fois (développement durable, démocratie participative...).

Le parcours Budget participatif

Le budget participatif permet aux Clermontois, à partir de 11 ans, de proposer des projets pour améliorer leur ville. Au terme d'un processus de sélection par les services compétents de la Ville et de la Métropole les projets sont proposés aux Clermontois qui sont appelés à voter pour leurs favoris. La Ville a ensuite deux ans pour réaliser les projets lauréats, en associant les Clermontois qui les ont portés.

Un premier rendez-vous amène les enfants à réfléchir collectivement pour les accompagner vers le dépôt d'un ou de plusieurs projets.

Un second rendez-vous est proposé pour permettre aux élèves de voter pour leurs projets favoris.

Un jeu de rôle « conseil municipal fictif »

La proposition est de permettre à un groupe de jeunes de découvrir les compétences d'une ville et le rôle de son conseil municipal ; de découvrir et comprendre la notion d'intérêt général : être citoyen et responsable ; d'inciter les jeunes à prendre la parole et à être actifs dans la vie publique.

La place des familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Il est donc nécessaire de les associer à la vie de l'école, de l'accueil périscolaire et des différentes activités proposées par la Ville, afin de favoriser la réussite des enfants.

L'école est souvent perçue comme une enceinte impénétrable où le parent ne trouve pas forcément sa place et peut ne pas se sentir légitime. Quant aux professionnels, ils peuvent, devant l'absence de relations avec les familles, se sentir seuls et tirer des conclusions hâtives.

Il s'agit donc de dépasser certaines représentations sur les parents «démisionnaires», et de nouer des relations avec

les familles dans toute leur diversité pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de parent d'élève à l'école, mais aussi dans nos différents types d'accueils.

Il est nécessaire de créer un climat de confiance et de coopération positive entre l'équipe éducative et les parents, afin qu'ils puissent mieux appréhender le rôle, les missions et l'engagement des professionnels.

L'objectif est de renforcer la coéducation et la coopération au profit de l'épanouissement et de la réussite de l'enfant.

Développer la place et le rôle des familles

Améliorer la communication entre les familles et les différents acteurs du parcours éducatif de l'enfant

Mieux se connaître, se comprendre, créer de la confiance

- Identifier les équipes et les pérenniser (*Par exemple* : créer des trombinoscopes, présenter les personnels à l'admission des enfants dans les espaces d'accueils (animation, école) = une journée de pré-rentrée, mettre en place et participer à des réunions de rentrées communes Ecole/Animation).
- Avoir des outils de communication communs (*Par exemple* : Educartable).
- Profiter de l'offre numérique pour mieux informer (*Par exemple* : accès aux envois sms groupés proposé par la ville, utiliser les sites d'école et prévoir une utilisation facile).
- Changer les modalités d'accueil (*Par exemple* : pas derrière un bureau).
- Envisager des médiateurs/tiers médian entre école et familles.
- Renforcer le rôle des parents d'élèves élus, qu'ils soient la voix des familles.

Se réunir pour échanger, comprendre, se concerter

Etre les acteurs de la co-éducation

- Mettre en place des réunions entre acteurs et familles = associer tous les personnels concernés (ATSEM, AESH...) (*Par exemple* : Conseil d'école, préparation d'évènements).
- Avoir des traducteurs disponibles.
- Proposer du volontariat pour l'apprentissage du français.
- Organiser des Forums-Café thématiques avec les familles.
- Avoir des espaces dédiés pour échanger (*Par exemple* : éviter de parler de problèmes au portail).

Adapter sa communication

- Utiliser un mode de communication bienveillante et positive avec les familles.
- Changer notre vocabulaire, termes positifs et renforcer la confiance.
- Varier les modes et les supports de communication (*Par exemple* : montrer plutôt que dire, sur les séjours =photos, films, oral, ne pas rester seulement sur l'écriture et le français).

- Penser aux affichages en cohérence avec les écoles et le message (*type d'affichage, lieu d'affichage, quantité, d'affichage, durée d'affichage...*).

Favoriser la participation des parents et renforcer leur rôle dans la vie et le fonctionnement des établissements, sur l'ensemble des temps de l'enfant

Ouvrir l'école et y agir

- Permettre aux familles de rentrer dans l'école, même pendant les vacances (*Par exemple : sur le temps du repas=organisation pique-nique, sur les temps « évènementiels »*).
- Associer les parents à l'accompagnement :
 - de sorties scolaires,
 - de sorties du mercredi,
 - d'études surveillées (aide aux devoirs),
- Inviter les familles à manger, partager des plats, des recettes.

Agir ensemble de manière cohérente et globale sous forme de projets

- Communiquer sur le projet d'école, le rendre accessible aux familles.
- Élaborer ensemble des projets communs, fédérateurs et à long terme.
- Participer à la mise en œuvre du projet « famille » des centres sociaux (présent uniquement sur les QPV).
- Créer des palabres/temps d'échanges pour les parents.
- Inclure les familles dans la proposition d'activités et dans leur réalisation tant sur le temps périscolaire que scolaire.
- Valoriser et exploiter les savoirs/savoir-faire/ compétences des familles.
- Mettre en place des activités avec les habitants.
- Organiser la fête de l'école ensemble.

Faciliter les rencontres pour vivre et créer ensemble

- Connaître les locaux maternels et élémentaires en organisant la visite.
- Ouvrir les portes sur les temps d'accueil.
- Prévoir une salle dédiée à l'accueil des familles.
- Vivre des ateliers au pied des tours (hors école).
- Ritualiser des évènements, des rencontres (*Par exemple : 1^{er} vendredi du mois=un café, un smap ouvert...*).

Renforcer le rôle « politique » des familles

- Mobiliser les familles sur l'engagement dans les instances.
- Redonner confiance dans la légitimité des familles à être acteurs.
- Travailler sur les élections des représentants de parents d'élèves.
- Replacer les parents comme autorité et responsables de l'enfant à l'entrée et sortie de l'accueil.

Accompagner la parentalité en veillant à faciliter les échanges entre pairs et soutenir les liens intrafamiliaux

Vivre et faire ensemble

- Favoriser la création d'associations de parents d'élèves.
- Jouer, partager, randonner....ensemble.

Agir dans l'espace de vie « quartier »

- Impliquer les familles et les enfants dans les projets.
- Redynamiser les maisons de quartier (tous les quartiers), en faire des lieux de vie, des centres sociaux.
- Développer des partenariats avec des associations locales (Ex : ludothèque, cirque...).

Parler de parentalité

- Mettre en place des temps d'échanges sur la parentalité.
- Mettre en place des temps de formation sur la parentalité.
- Mettre en place des ateliers « parentalité » (*Par exemple : alimentation, sommeil, écrans...*).
- Analyser les pratiques et les postures animateurs/parents/enfants.
- Pouvoir dire ses inquiétudes, sa détresse.
- Reconstruire la « vie de famille » (manger ensemble, aller chercher son enfant à l'école...).

Accompagner la parentalité au niveau social

- Accompagner les démarches administratives et sociales des familles.
- Orienter les familles vers les professionnels en fonction des besoins de l'enfant et des familles.
- Créer une veille sociale, de l'information préoccupante.
- Travailler sur la santé des familles.

Conforter et faciliter l'accès et la lisibilité des services proposés aux familles, afin de développer l'attractivité de Clermont-Ferrand

Améliorer l'accessibilité

Des espaces, des lieux

- Flécher l'accès aux espaces de rencontres avec les familles.
- Favoriser l'implantation d'associations près des écoles.

Des informations

- Mettre en place un guide retraçant le fonctionnement de l'école.
- Permettre aux familles de connaître les associations du quartier.
- Développer les forums associatifs dans les quartiers.
- Créer des points d'accueil information permanents et/ou avec des permanences.
- Simplifier les outils de communication, dans la forme, dans la quantité, (*par exemple : être au portail à l'accueil pour répondre aux questions, ne pas demander « 15 fois » les mêmes papiers*).

Faire ensemble et élargir son réseau d'action

- Travailler en étroite collaboration avec le service communication et les services sociaux.
- Visiter Clermont, faire bouger les équipes hors de leur secteur.
- Se former sur les dispositifs existants (kiosque, ici Clermont...).
- Retravailler le dossier « Tout-en-Un ».

L'éducation aux médias, la place du numérique

A l'heure où le numérique est omniprésent dans nos vies, développer un usage éclairé du numérique est un enjeu majeur. Le numérique implique de nouvelles manières de vivre en société et de nouveaux risques à intégrer.

Ces changements qui touchent notre modèle de société, sont porteurs de questionnements : réussir le défi numérique implique que le citoyen puisse « entrer et vivre en confiance dans le numérique ».

Pour le numérique, la collecte déloyale d'informations, la revente de données personnelles, la traçabilité et la surveillance, les atteintes à la confidentialité et à la vie privée, la fin de l'anonymat et la destruction d'emplois, s'opposent au développement et à la dynamisation du lien social, à l'essor de l'économie

sociale et solidaire, à la démocratisation de l'accès au savoir et à la culture, à l'élargissement de la parole publique, au succès des logiques participatives, à la création de nouveaux métiers, etc.

Les finalités vers lesquelles nous souhaitons tendre doivent prendre en compte ce constat et s'orienter de la manière suivante :

- Favoriser un usage éclairé des pratiques numériques.
- Donner les moyens aux jeunes de devenir acteurs de leurs propres usages.
- Accompagner les adultes dans leur rôle éducatif.
- Lutter contre la fracture numérique, la fracture générationnelle et l'illectronisme (illettrisme numérique).

Axe : Développer une éducation critique des médias en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles

Développer une éducation critique des médias afin de permettre aux enfants et aux jeunes d'en faire un usage responsable et d'en percevoir les richesses, autant que les limites et les dangers

Mettre en place des moments spécifiques sur cet objet en équipe.

- En faisant un état des lieux de nos comportements (adultes).
- En formant les équipes avec les éléments de base pour avoir une action plus critique.
- En réfléchissant à la place de l'adulte et à l'accompagnement que l'animateur peut apporter.
- En réfléchissant sur l'utilisation des médias lors des temps avec les enfants.

Mener des actions spécifiques qui répondent majoritairement à cet objectif

- En formant les enfants à la recherche, au croisement des infos, des sources.
- En créant des animations autour des médias « visite d'un journal, d'une chaîne de télé ou d'une rédaction locale ».
- En sensibilisant sur la question de : info/intox (désinformation).
- En faisant prendre conscience des dérives.
- En donnant des liens ressources (films, livres, sites éducatifs).
- En réactivant les projets journaux (papier, vidéo).
- En équipant les écoles avec des abonnements adaptés aux enfants (ex : journaux adaptés)

Travailler cet objet en partenariat

- En faisant intervenir les infirmières municipales auprès des parents et des associations spécialisées.
- En faisant intervenir des étudiants en école de journalisme.
- En poursuivant des actions en lien Ecole/Périscolaire.
- En formant les parents, ateliers avec les enfants.

- En invitant les enfants et leur famille à un évènement autour du jeu vidéo, la photo, les médias, et en profiter pour former, informer, sensibiliser les parents. Associer les enseignants et les animateurs.

Aider les enfants et les jeunes à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Mener des actions spécifiques qui répondent majoritairement à cet objectif

- En mettant en place des projets d'activités pour que les enfants pratiquent (ex : projet radio).
- En se servant d'internet comme d'un outil pédagogique.
- En permettant l'accès à l'informatique encadré.
- En utilisant des outils : blog école (animation et création d'un journal scolaire).

Créer l'accès au matériel médiatique pour tous

- Récupérer du matériel informatique (renouvellement d'autres endroits : entreprises, institutions...)
- Donner accès à des espaces informatiques (fixes ou mobiles) dans des quartiers où il n'y a pas de centre social

Participer à l'éducation des enfants et des jeunes à un usage responsable d'Internet

Mener des actions spécifiques auprès des jeunes qui répondent majoritairement à cet objectif

- En suivant et en encourageant une utilisation positive.
- En sensibilisant aux dangers d'internet.
- En libérant la parole des enfants sur leur utilisation.
- En informant sur l'usage des photos, les publications internet, les droits et les devoirs de chacun.
- En prévenant les risques de harcèlement.
- En faisant un état des lieux de leur utilisation d'internet
- En travaillant sur un usage raisonné des téléphones (de l'ensemble des équipes éducatives).

Inscrire l'éducation aux médias et à l'information au cœur du projet éducatif de territoire

Mener des actions spécifiques

- En s'abonnant à un journal (voir différents médias).
- En faisant un journal de l'école, du quartier.
- En informant les parents, en formant les familles aux usages du numérique. En communiquant sur les règles/normes existantes.
- En formant les équipes à l'éducation aux médias et aux nouveaux médias.
- En s'appuyant sur des spécialistes, des associations pour animer des séances de réflexion et d'échanges sur le thème.

L'accompagnement culturel

La politique culturelle de la Ville s'adresse à tous les Clermontois et se développe sur l'intégralité du territoire. Elle répond à la volonté de permettre à chacun de s'ouvrir et de participer à la construction de sa ville, notamment par l'accès à la connaissance et à la culture.

Cinq engagements concrets traduisent plus particulièrement cette ambition :

1. Mettre les quartiers au cœur de la politique culturelle.
2. Développer la médiation culturelle.
3. Accompagner les amateurs dans leurs pratiques culturelles.
4. Favoriser l'accès pour tous à la connaissance et à la culture.
5. Une politique de la concertation au plus près des habitants.

Les pratiques culturelles ne se limitent pas qu'aux pratiques artistiques. En effet, les pratiques sportives sont également des pratiques culturelles.

Si l'on peut préparer et accompagner un groupe pour aller voir un spectacle, nous pouvons faire de même pour une rencontre sportive.

Cet accompagnement culturel porté par les équipes de la Ville doit permettre à chaque enfant, chaque jeune, quelque soit son âge, de développer sa sensibilité, sa pratique et son regard critique, de développer la liberté de choix et l'ouverture à la diversité, de favoriser les relations entre les différents temps de la vie de l'enfant et de renforcer la connaissance autour de l'éducation artistique et culturelle à Clermont-Ferrand.

La Ville s'engage sur ce sujet. C'est d'ailleurs dans cet optique que Clermont-Ferrand est labellisée « 100% EAC », label visant à distinguer les collectivités qui portent un projet ayant pour objectif de proposer un accès à une éducation artistique et culturelle (EAC) à l'ensemble des jeunes de leur territoire.

Axe : Faire vivre à toutes et à tous des pratiques culturelles (artistiques et sportives) émancipatrices

Créer les conditions pour sensibiliser, les enfants et les jeunes, aux arts, à la culture et à la connaissance.

Développer des pratiques d'accompagnement culturel auprès des enfants et des jeunes

- Rendre accessible toute forme de culture :
 - en sortant des écoles et des accueils collectifs de mineurs,
 - en faisant venir la culture dans les lieux d'accueil.
- En préparant les enfants et les jeunes à aller au musée, au spectacle ou à une rencontre sportive.
- En faisant de l'éducation artistique (découverte, pratique, échanges...).
- En développant leur esprit critique.

Accompagner les équipes dans la mise en place de projets culturels

- En se formant à l'accompagnement culturel.
- En s'appuyant sur les compétences existantes des équipes d'animation en art et en sport.
- En créant du lien avec les structures de la ville (interne et/ou externe).
- En diversifiant les choix d'activités (sport, art, activités manuelles, etc....)

S'appuyer sur les ressources locales adaptées

- En travaillant avec les équipes des médiathèques.
- En développant les relations avec les équipes de terrain et les projets partenariaux.
- En délocalisant les ressources : expo itinérante, conservatoire mobile...

Faire de l'éducation artistique et culturelle un droit pour tous les enfants et les jeunes

Développer des projets d'éducation artistique dans tous les quartiers de la ville

- En s'appuyant sur les ressources (structures et acteurs).
- En rencontrant des artistes.
- En partageant les différentes formes de cultures.

Former les différents acteurs des projets

- En développant des connaissances et des références communes.

Accompagner les enfants et les jeunes à la découverte de différentes pratiques culturelles : les pratiques artistiques et les pratiques sportives

Vivre des activités diverses et adaptées

- En pratiquant toutes sortes de sports dont les sports adaptés (handisport).
- En travaillant avec des intervenants extérieurs (danse, sport, musique, handisport).
- En découvrant de nouvelles pratiques sportives.
- En travaillant avec des acteurs reconnus dont l'ASM et le Clermont Foot.
- En organisant des événements culturels/sportifs à destination des parents/enfants.
- En délocalisant les événements : séances ciné en plein-air, concerts, concerts pour enfants.
- En exploitant le matériel disponible à la ville permettant de faire découvrir de multiples sports aux enfants.
- En amenant les enfants sur les lieux de sport et de culture et en espérant leur donner envie d'y retourner en famille.
- En s'appuyant sur les clubs sportifs pour promouvoir l'activité physique et non la performance.
- En prenant exemple sur l'EMS pour faire des propositions sur des pratiques artistiques.

Rendre accessible à toutes et à tous les pratiques culturelles

Améliorer l'accessibilité sur le territoire

- En faisant vivre le « Pass' culture », dès le plus jeune âge, ou d'autres dispositifs.
- En rendant tous les musées gratuits pour les accueils de loisirs.
- En développant la communication vers les enfants et les familles sur l'offre existante, dans un axe territorial.
- En communiquant plus efficacement sur l'offre gratuite de culture et de sport proposée à Clermont-Ferrand (presse, réseaux sociaux, affichage).

Rendre accessible les cultures

- En sensibilisant, éduquant les familles et les jeunes à la culture artistique.
- En désacralisant la culture.
- En rendant accessible à tous l'ensemble des lieux de culture (égalité d'accès, plusieurs langues).
- En travaillant sur les différentes cultures des habitants.
- En approchant au plus près des habitants : « si tu ne vas pas à la culture, c'est la culture qui ira à toi ».
- Faciliter l'accès aux offres de culture du centre ville depuis tous les quartiers avec l'aide des transports en commun.

Créer et mener des actions au plus près des territoires

- En créant des annexes à proximité des écoles.
- En mettant en place des ateliers culturels à destination des enfants (adaptés).
- En s'appuyant sur les maisons de quartier.
- En proposant des actions au plus près des habitants.



Zoom sur...

La candidature à la capitale européenne de la culture en 2028

Depuis 2015, Clermont-Ferrand est candidate au titre de Capitale européenne de la Culture 2028, un label accordé chaque année à deux villes européennes pour montrer de quelle façon la culture peut mettre en valeur les territoires.

Portée par la Ville et sa métropole et incluant tout le Massif central, la candidature à la Capitale européenne de la Culture 2028 est animée par l'association « **Clermont Ferrand - Massif central 2028** ». C'est une opportunité de développement et de rayonnement pour un territoire et ses habitants, qui mobilise tous les citoyens, tous les secteurs et les milieux, aussi bien culturel ou économique que social ou éducatif.

Les 4 axes de la candidature

1. La proximité et le bien vivre.
2. L'identité naturelle forte entre eau et volcans.
3. L'incarnation du dialogue entre l'urbain et le rural.
4. La revendication de l'héritage ouvrier pour une mue industrielle innovante et durable.

Zoom sur...

Les « Parcours culturels »

Depuis 2018, les parcours culturels sont proposés à toutes les classes élémentaires de la Ville. 6 parcours sur 6 domaines différents : patrimoine, arts visuels, musée, musique, danse et théâtre permettent aux élèves du CP au CM2 : de faire découvrir une pratique culturelle, de permettre aux enfants de vivre un moment artistique mais aussi d'être les propres acteurs de cette création artistique. Dans chaque parcours, plusieurs actions éducatives sont déclinées, afin d'aborder une palette d'activités complète. Depuis septembre 2020, l'offre est également ouverte à 4 organismes spécialisés dans l'accueil d'enfants en situation de handicap non inclus dans le milieu scolaire ordinaire.

A l'issue de sa scolarité en élémentaire, chaque petit Clermontois aura pu aborder l'ensemble des parcours.

Le dispositif remporte un vif succès grâce à des prestations de qualité auprès des enfants et des enseignants. Ce projet s'inscrit pleinement dans le paysage de l'éducation culturelle et artistique clermontois.

4. Vers une démarche continue de l'évaluation

La démarche : démarche simplifiée d'évaluation rigoureuse

« Évaluer signifie se prononcer sur l'acceptabilité d'une réalité, c'est aussi rechercher des faits prouvant que l'on va (ou que l'on est allé) dans la bonne direction. » (Charles Hadji, 2021)

Pour construire la démarche il faut, déterminer les axes de travail, poser les questions évaluatives, réfléchir à la méthode la plus adéquate et constituer une équipe mobilisée sur le sujet.

L'ambition de cette évaluation continue est de permettre la diffusion d'une culture de l'évaluation qui permettra progressivement de construire et d'affiner des indicateurs partagés.

Elle sera portée par des représentants de la communauté éducative et d'agents de la ville intervenant de près ou de loin dans les actions du PEV,

L'idée est de s'inspirer de la démarche simplifiée d'évaluation rigoureuse (DSER) décrite dans l'ouvrage de Charles Hadji « **Le défi d'une évaluation à visage humain** » 2021.

Un rapport annuel d'évaluation

En lien avec le comité partenarial, il sera établi un rapport annuel qui sera présenté en conseil municipal. Ce rapport étudiera l'ensemble des aspects des politiques menées et pourra aboutir à des propositions d'amendements du PEV, afin de prendre en compte les réalités et les évolutions du terrain.

Pour chaque axe du PEV, un indicateur sera défini permettant de rendre compte de l'évolution du territoire clermontois, et ainsi de nourrir la réflexion des acteurs et partenaires tout au long du projet.

A titre d'exemple, les indicateurs suivants pourront être développés :

- Nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers inscrits sur les temps péri et extrascolaires.

Elle se décline en trois phases :

- Identifier les objectifs prioritaires.
- Définir les champs d'observations.
- Se donner les moyens de retenir des faits probants.

Il est souhaitable que l'évaluation fasse l'objet d'outils communs et d'échanges entre les partenaires du PEV, les acteurs éducatifs. Elle associera les enfants et les familles. Pour cela, les équipes seront accompagnées.

L'évaluation des actions et de leurs objectifs devra être pensée en amont. Elle privilégiera des indicateurs de suivi pertinents, clairement définis et simples (grâce à des données facilement disponibles).

Les services de la Ville de Clermont-Ferrand seront vigilants à l'outillage adéquat des professionnels et au suivi de leur formation. Ils porteront également une attention toute particulière à la construction d'indicateurs permettant de rendre compte des grandes tendances d'évolution du territoire clermontois.

- Taux de fréquentation des activités en prenant en compte plusieurs facteurs :
 - la répartition fille/garçon
 - la répartition par secteur
 - et par temps périscolaires (accueils du matin, du midi et du soir)
- Taux de fréquentation de l'EMS et du conservatoire.
 - dont le pourcentage de garçons/filles
 - le taux de fréquentation des enfants issus des REP +
- Nombre de parents par secteur ayant fréquenté un lieu « café-parents » ou un « espace parent ».

D'autres outils seront construits au fur et à mesure des besoins et de l'avancée du PEDT. Des tableaux de suivi des actions seront mis en œuvre. Différents types d'outils adaptés aux informations qu'il sera nécessaire de récolter, seront utilisés.

Outils d'évaluation en continu du PEDT : Les indicateurs par axe

Pour chaque axe du PEV, un indicateur sera expérimenté pour rendre compte de l'évolution du territoire clermontois et nourrir la réflexion des acteurs et partenaires tout au long du projet.

Ce PEV intègre une démarche d'évaluation continue. Des indicateurs complémentaires ou de substitution pourront être mis en place au cours du projet.

| Axe | Critères | Indicateurs |
|---|---|---|
| Contribuer à la réussite scolaire et éducative de toutes et de tous | Evolution des parcours des enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Amélioration des temps d'études surveillées. Adaptation des locaux aux besoins des enfants et des professionnels | Nombres d'enfants présents régulièrement Observation des enfants dans les aménagements |
| Renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers | Amélioration de l'accueil des enfants en milieu ordinaire scolaire, péri et extra scolaire Evolution du regard des professionnels sur la question de l'inclusion Prise en compte dans les projets pédagogiques (dans les actions mises en place par la ville) | Nombre d'enfants accueillis en maternelle et élémentaire Nombres de personnels formés sur le sujet |
| Développer la place et le rôle des familles | Adaptation de la communication aux familles Participation des familles aux actions proposées Une meilleure écoute des préoccupations des familles | Sondage annuel par outil numérique auprès des familles Recensement des outils communs de communication mis en place |
| Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable | Création de parcours d'éducation à l'environnement et au développement durable Augmentation des projets en lien avec la thématique | Nombre d'enfants touchés par les parcours au cours de leur scolarité Nombre de projets « environnement » menés dans nos structures |

| Axe | Critères | Indicateurs |
|--|---|--|
| Développer une éducation critique des médias en direction des enfants et de leurs familles | Evolution des pratiques médiatiques recensées sur le terrain Implication des professionnels dans ce processus d'éducation Mise en place de projets de sensibilisation | Nombre d'enfants touchés par actions Nombres de professionnels sensibiliser à cette questionnaire Qualité des projets mis en place |
| Développer et démocratiser les temps de loisirs, sources d'émancipation et d'égalité | Evolution de l'offre d'accueils collectifs de mineurs Evolution de la place des enfants dans l'organisation des vacances | Augmentation de la fréquentation des ACM Taux de satisfaction des publics en hausse |
| Faire vivre à toutes et à tous des pratiques culturelles émancipatrices | Participation des enfants aux parcours culturels durant leur scolarité Développement de projet d'accompagnement culturel dans les différentes structures de la Ville | Qualité des parcours proposées Nombres d'enfants bénéficiaire sur toute leur scolarité primaire |
| Développer chez les enfants, les jeunes et les parents une éducation de la participation | Raisons évoquées pour l'implication dans les différentes instances de travail. Les enfants sont sensibilisés | Nombres de personnes s'impliquant dans les instances de choix. Nombre d'enfants ayant participé aux actions |
| Promouvoir les principes de laïcité, et lutter contre toutes formes de discriminations | Evolution des comportements sur le temps de la scolarité primaire | Observation des changements de comportements |

Les questions évaluatives

Pour pouvoir construire l'ensemble des outils nécessaires à la démarche nous devons poser les questions évaluatives qui guideront notre travail.

Des questions évaluatives liées au processus

- Les actions ont-elles été réalisées tel que prévu ?
- Dans quelle mesure la communauté éducative s'est-elle impliquée dans l'action ?
- Quels sont les freins et les leviers identifiés par les différentes parties prenantes dans la mise en place des actions ?
- Les actions ont-elles touchées la population ciblée ?
- Comment les actions peuvent-elles être modifiées pour mieux fonctionner ?
- Quels enseignements peut-on tirer de la façon dont se déroule les actions ?

Des questions évaluatives liées aux extrants

- Les actions ont-elles touché le nombre de participants visé ?
- Les actions ont-elles procuré les services prévues ?
- Y'a-t-il des résultats inattendus ?

Des questions évaluatives sur les résultats/impacts

- A quels changements s'attendait-on ?
- Quels sont les effets des actions sur les publics ciblés ?
- Les actions ont-elles répondu aux besoins pour lesquels elles ont été créées ?
- Avons-nous vu des changements à la suite des actions ?
- Quels pourraient être les effets à plus long terme ?

Des questions évaluatives liées à d'autres possibilités et aux enseignements tirés

- Qu'est-ce qui aurait pu être fait différemment afin que le projet puisse être réalisé de manière plus efficace ?
- Quels changements importants devraient être apportés au projet pour mieux réaliser ses objectifs ?
- Quels sont les enseignements tirés pour l'avenir ?
- Quels résultats faut-il envisager si une organisation veut répéter ces actions ou en entreprendre une autre semblable ?

5. La gouvernance

L'ambition de la Ville, pour ce nouveau PEV, est de mettre en place une gouvernance locale qui devrait permettre de :

- favoriser l'appropriation du PEV par les acteurs et partenaires éducatifs, les familles, les enfants et les jeunes,
- animer et piloter la mise en œuvre locale des actions du PEV,
- suivre, évaluer et communiquer sur le bilan partenarial des actions menées.

2 instances seront mises en place pour l'animation et le suivi du PEV : un comité partenarial et un comité de suivi territorial.

La démarche

Le comité partenarial a pour missions de :

- prioriser les orientations annuelles,
- préciser le rôle des cosignataires et veiller à l'articulation des acteurs,
- assurer le suivi de la réalisation des objectifs du PEV.

Il est composé :

- d'élus municipaux ;
- de collectivités territoriales : Région, Département, Métropole ;

- des services de l'État : Préfecture, Rectorat, Direction académique, Direction régionale de la jeunesse et des sports, Direction départementale de la cohésion social, Direction régionale de la culture, Agence régionale de santé ;
- de la caisse d'allocations familiales ;
- des associations d'éducation populaire et les associations liées à l'école ;
- des fédérations représentant les parents d'élèves.

Le suivi du PEV sur les territoires

La Ville souhaite faire vivre un groupe de travail plus local, qui suivra les actions du PEV mises en œuvre.

Nous nous appuierons sur le découpage des élus de quartier de la Ville dans les futurs « *Forum de territoire* » (cf. carte ci-après). Elle nous permettra d'associer toutes les composantes d'un quartier qui touche de près ou de loin la politique éducative clermontoise.

Cette organisation permettra de faire, chaque année, un bilan des actions conduites et de faire évoluer le projet au fur et à mesure des nouveaux besoins recensés et ou exprimés.

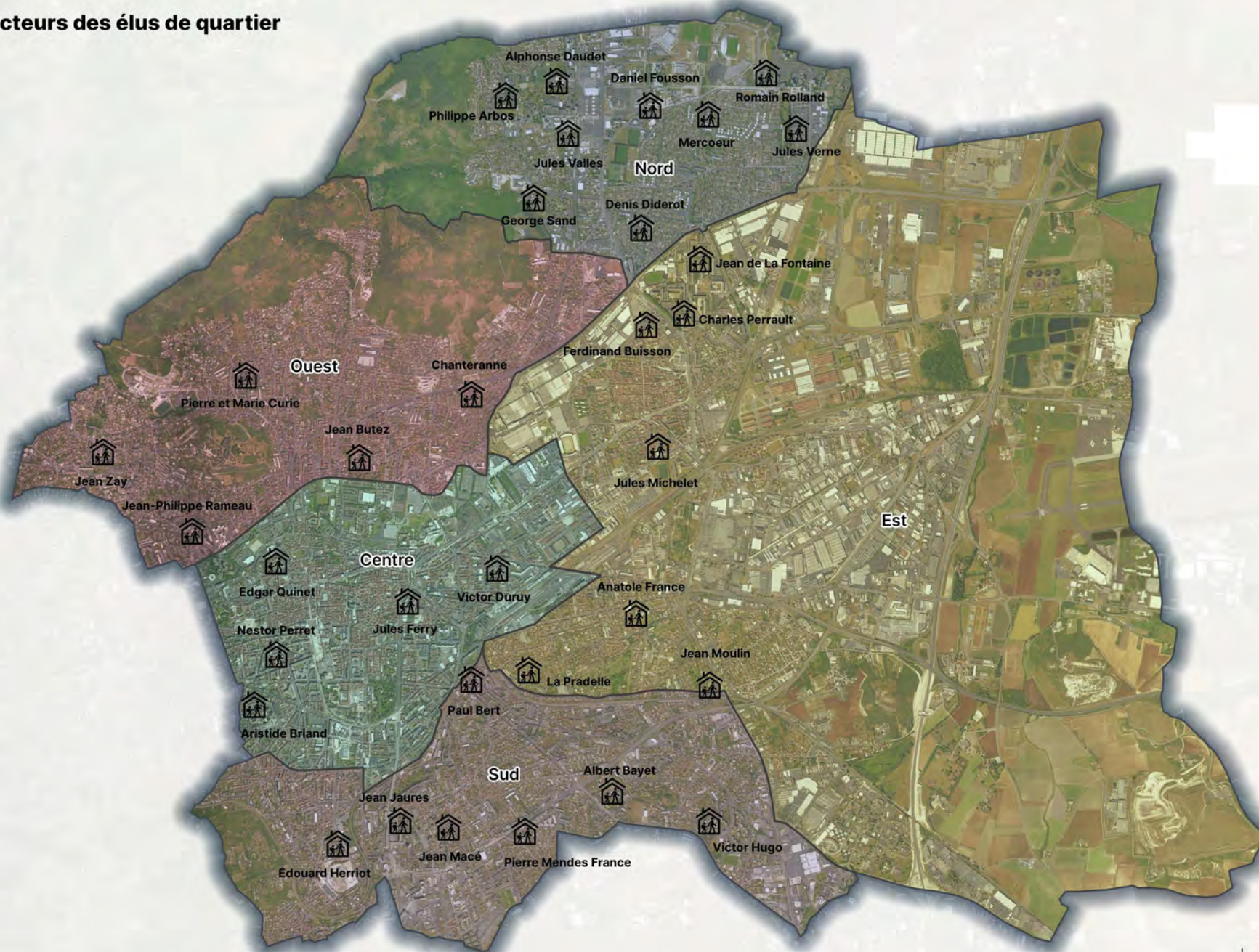
Il sera composé de représentants de la communauté éducative (enseignants, parents, animateurs, partenaires internes et externes).

L'idée sera d'investir cette nouvelle instance au moins une fois par an pour :

- Animer le PEV à l'échelle locale.
- Suivre les actions au niveau local.
- Mettre en œuvre les orientations annuelles.
- Faciliter les liens entre les professionnels et les acteurs locaux.

Ce travail est en construction et mené par la Direction de l'Innovation et de la Participation (DIP).

Secteurs des élus de quartier



Les partenaires du projet

Nous veillons à ce que les partenaires du PEDT soient représentés dans les différentes instances de gouvernance pour qu'ils participent pleinement à la mise en œuvre de la politique éducative clermontoise.

Les partenaires institutionnels

- Direction départementale de la cohésion sociale.
- Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand.
- Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale.
- Université Blaise Pascal.
- Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme.
- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (Protection maternelle et infantile, Aide sociale à l'enfance).
- Agence régionale de santé.
- Clermont Auvergne Métropole (médiathèques du réseau de lecture, politique de la ville, ambassadeurs du tri).
- École Supérieur d'Art de Clermont Métropole.

Les partenaires associatifs

- Associations liées à l'école.
- Amicales laïques.
- Fédération des associations d'éducation populaire.
- Associations culturelles.
- Ludothèque de Saint-Jacques.
- Clubs sportifs.

Les autres partenaires

Tous les services municipaux, notamment : la Direction du Développement Social et Urbain, la Direction de la Petite Enfance, la Direction de l'animation et de la vie associative, la Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique, le Centre Communal d'Action Sociale, la Direction des Sports et de la Logistique, la Direction de la Culture, le Conservatoire Emmanuel Chabrier, la Mission Environnement, énergie et écologie urbaine, la Direction de l'eau et de l'assainissement, etc.

6. La politique éducative clermontoise et ses déclinaisons

Le PEV a pour vocation de s'inscrire dans les différents dispositifs et politiques éducatives clermontoises pour conduire une action en cohérence avec les différents acteurs. Le PEV souhaite s'inscrire dans le paysage éducatif de la ville et tisser du lien pour travailler ensemble autour d'objets communs.

Le PEV s'inscrit et prend notamment appui sur la *Cité éducative*, le **Dispositif de Réussite Educative**, les Projets Sociaux des centres sociaux, le PEV petite enfance, le Plan Local pour la Jeunesse et le NPNRU.

La Cité éducative La Gauthière-Les Vergnes

La Ville a obtenu la labellisation « *Cité éducative* » pour les quartiers La Gauthière-Les Vergnes pour une période de 3 ans. **Objectif** : mobiliser les énergies et ressources permettre à tous les jeunes, âgés de 0 à 25 ans, habitant un quartier fortement impacté par l'ANRU, d'élargir leur champ des possibles. La volonté du Maire est de faire de la *Cité Éducative* un territoire d'excellence, porteur d'innovation dans une dimension résolument « apprenante ». Elle bénéficie du soutien de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et participe à la Coordination des 200 Cités éducatives labellisées sur le territoire national. Elle est un lieu d'échange de savoirs et de pratiques.

L'implication des parents et de l'ensemble de la communauté éducative est l'un des axes majeurs de la cité éducative et apprenante. En développant une même conception de l'éducation, qu'elle soit formelle (à l'école) ou informelle (en dehors), il s'agit de modéliser un ensemble de dispositifs. Ils pourront ensuite être déclinés à l'échelle de la Ville au service d'une réelle égalité d'accès de toutes et tous les jeunes.

Le label repose sur une « alliance éducative » avec l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, les partenaires associatifs de la Ville et de la Métropole, les institutions, les services de l'État, les parents...

Confiée à la « Mission Clermont-Ferrand Ville Apprenante UNESCO », son pilotage est désormais assuré par un quatuor composé de la Ville, de la Préfecture, de l'Éducation nationale et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Elle associe les différentes directions de la Ville : DJVA, DDSU, DSL, DC, DE, DLEA, avec la mise en place régulière de temps d'échanges et de suivi.

Une alliance éducative

En formant une grande alliance éducative, rassemblant une centaine d'acteurs intervenant directement ou indirectement sur le territoire, la *Cité éducative* entend promouvoir l'ambition scolaire des jeunes. Un ensemble de parcours culturels, sportifs mais aussi de santé, cohérents entre eux, garantira une réelle continuité éducative. Tous les partenaires (équipes pédagogiques, mouvements d'éducation populaire, associations, universités, institut des métiers, Mission Locale, collectif d'habitant.e.s et de parents...) sont réunis dans un même *Observatoire des Réussites Éducatives* pour co-construire, analyser et évaluer *in itinere* la *Cité éducative* dans une démarche collaborative et d'échanges réciproques des savoirs.

En complément, une conférence annuelle de tous les partenaires, présidée par le Maire permet d'établir le bilan de l'année écoulée (revue de projets) et de dresser les perspectives futures.

Quelques axes majeurs

Lutter contre tous les « décrochages » qu'ils soient liés à l'échec scolaire ou à des difficultés personnelles en mettant en place un suivi individuel et rigoureux des jeunes concernés.

Renforcer le soutien scolaire pour tous les jeunes en situation d'échec mais aussi pour ceux et celles qui pourraient améliorer leurs performances en étant mieux accompagnés.

Conforter le rôle de l'école en promouvant la scolarisation dès l'âge de 2 ans en impliquant fortement les parents tout en assurant une plus grande fluidité entre les modes de garde et l'école.

Mettre en œuvre des parcours de santé sans rupture de soins et lancer une politique de prévention qui soit à la hauteur des enjeux



Le Dispositif de Réussite Éducative

Le contrat de ville de l'agglomération clermontoise identifie les enjeux et les axes stratégiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sous pilotage de Clermont Auvergne Métropole, il est mis en œuvre en partenariat avec l'État, le département du Puy-de-Dôme, les communes de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne et les acteurs locaux.

Le contrat de ville est fondé sur 3 piliers thématiques :

1. Cohésion sociale.
2. Cadre de vie et renouvellement urbain.
3. Développement économique et emploi.

Et sur des priorités transversales :

- Jeunesse – égalité entre les femmes et les hommes.
- Lutte contre les discriminations.
- Valeurs de la République et citoyenneté.

Le dispositif de réussite éducative constitue le « volet réussite éducative » de ce contrat et se fixe comme objectif de réduire les inégalités sociales identifiées et de contribuer à l'égalité des chances.

Les territoires concernés

Il concerne 6 quartiers classés en géographie prioritaire : Neyrat, Champratel, La Gauthière, Les Vergnes, Fontaine-Du-Bac et Saint-Jacques.

Ces quartiers sont regroupés autour de 6 équipes pluridisciplinaires sur les zones de recrutement des 3 collèges REP+ : Albert Camus, La Charme et Baudelaire.

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés (de 3 à 18 ans) qui présentent des signes de fragilité, et à leur famille.

Le dispositif clermontois est piloté par la direction de l'éducation, l'enveloppe budgétaire est gérée par la caisse des écoles de la ville de Clermont-Ferrand. L'organisation est basée sur l'implication de 3 services municipaux : la direction de l'éducation, la DDSU et la caisse des écoles pour la gestion financière.

Des exemples d'actions

Fonds d'urgence

Création d'un fonds d'urgence destiné aux équipes pluridisciplinaires de soutien des quartiers politique de la ville de Clermont-Ferrand, dédié à la résolution de difficultés particulières rencontrées par des enfants inscrits dans un parcours individualisé de réussite éducative que la mobilisation du droit commun n'est pas en mesure de résoudre de façon rapide.

Prise en charge psychologique d'enfants et/ou d'adolescents

Cette action est inscrite dans une démarche globale de prévention à la santé des jeunes de quartiers prioritaires. Des enfants et des jeunes sont accompagnés dans la prise de conscience de leur parcours personnel en relation avec leur environnement.

Le conte comme support aux acquisitions langagières pour les enfants de maternelle et leur famille.

Des actions ciblées sur un groupe ayant la même appartenance ethnique

Un projet artistique qui place la jeunesse au cœur d'un projet fédérateur pour remettre en perspective sa place dans la société et la refonder avec elle.

Les actions les plus pertinentes, en direction des pré-adolescents et adolescents, sont celles qui permettent l'inscription de chacun dans une histoire familiale reconnue et le cas échéant dans une culture d'origine valorisée et la prise en compte des différences culturelles concernant le rôle de l'école et l'apprentissage des savoirs.

La priorité est mise sur le suivi individuel et la ville continue de soutenir les actions collectives qui permettent d'assurer la mixité indispensable à l'élaboration d'un lien social durable et de la cohésion à l'échelle de la ville.

Les centres sociaux de la Ville de Clermont-Ferrand

La caisse d'allocations familiales (CAF) s'est retirée des centres sociaux qu'elle animait dans plusieurs quartiers. La Ville s'est saisie de l'occasion pour s'engager dans une démarche de transformation de ses maisons de quartier en centres sociaux, organisés en réseaux et dont la vocation est de couvrir 3 larges territoires : le territoire nord, le territoire de la Gauthière et le territoire sud.

Les équipes des centres sociaux de la Ville affirment ce qui guident leur action au quotidien. Le centre social est un lieu d'accueil intergénérationnel et familial ouvert à toutes et à tous. Différentes activités et services favorisant le lien social sont proposés pour répondre aux besoins des habitants :

- **L'accueil**
- **L'animation globale**
- **Le partenariat**
- **L'éducation populaire**
- **Le faire pour et le faire avec**
- **La participation des habitants**
- **Le hors les murs**

Centre social NORD

Le centre social Nord est composé de trois structures avec des équipes de proximité :

- **Antenne maison de quartier Croix-de-Neyrat,**
- **Antenne maison de quartier Champratel – La Plaine**
- **Antenne Château des Vergnes.** Cette dernière accueille dans ses locaux la **mairie annexe des Vergnes.**

4 enjeux sont portés par le projet social du centre social NORD :

- **Enjeu 1 : redéfinir la fonction accueil**
- **Enjeu 2 : Favoriser la cohésion sociales**

- **Enjeu 3 : accompagner la fonction parentale et mobiliser les parents.**
- **Enjeu 4 : renforcer la place de la jeunesse**

Ces enjeux se déclinent en un certain nombre d'actions :

- Actions familles et soutien à la parentalité.
- Actions culturelles.
- Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.
- Accès aux droits et au numérique.
- Activités éducatives en direction de la jeunesse (0-25 ans).
- Accompagnement des initiatives d'habitants.
- Soutien associatif et collectifs d'habitants.

Centre social La Gauthière

L'espace Nelson-Mandela existe depuis 2014 et accompagne la vie associative sur le quartier de la Gauthière. Cette structure a évolué en devenant centre social. Cette structure a la particularité de posséder une salle de spectacle qui accueille une programmation jeune public.

La vocation du centre social est de travailler sur :

- Le vivre ensemble et le lien social :
- L'accompagnement social des publics fragiles
- L'éducation et le soutien à la parentalité

Le projet social La Gauthière décline 5 axes pour son projet social :

- Axe 1 : Soutenir l'épanouissement des parents et des enfants par une éducation partagée
- Axe 2 : Tendre vers un quartier inclusif pour les jeunes
- Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale sur le quartier de la Gauthière
- Axe 4 : Soutenir l'inclusion sociale des personnes fragiles
- Axe 5 : Accompagner les habitant.e.s dans la mutation et l'évolution de leur cadre de vie

Centre social SUD

Le centre social Sud est positionné sur deux équipements de proximité : la maison de quartier de Saint-Jacques et la maison de quartier de la Fontaine du Bac.

Le centre social Sud construit son action autour de 4 pôles : le pôle services, le pôle mission jeunesse, le pôle famille, le pôle vie sociale.

Le centre social Sud décline 3 axes pour son projet social, plus un axe transversal :

- **Axe 1 : accéder à ses droits :**
Enjeu n°1 : Favoriser l'accès aux droits et accompagner vers l'autonomie
- **Axe 2 : Grandir, s'épanouir, réussir :**
Enjeu n°2 : Accompagner les parents (fonction parentale, épanouissement personnel)

Enjeu n° 3 : Participer à la socialisation et à l'éducation des jeunes enfants

Enjeu n°4 : Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement

- **Axe 3 : Vivre et agir ensemble :**
Enjeu n°5 : Favoriser les occasions de rencontre de faire ensemble
Enjeu n°6 : Favoriser le pouvoir d'agir
- **Axe transversal : Accueillir, communiquer, travailler ensemble.**
Définir la notion et la fonction d'accueil sur le territoire, favoriser l'appropriation du centre social par les habitants et partenaires, développer une communication accessible à tous et dynamiser et fédérer le partenariat



Le PEVPE : le projet éducatif ville de la petite enfance

Le Projet éducatif Ville de la Petite Enfance est un projet politique porté par les élus, qui est la transposition éducative du projet de création d'une Direction de la Petite Enfance à part entière. La volonté politique est d'associer tous les professionnels de la petite enfance, les parents, et les partenaires autour d'un projet éducatif triennal.

Le travail des professionnels de la Ville de Clermont-Ferrand a permis de faire émerger rapidement 5 axes principaux de développement :

1. **Clermont-Ferrand, une ville accueillante pour le jeune enfant.**
2. **Permettant un épanouissement dans des lieux sécurisants.**
3. **Une éducation basée sur les besoins de développement de l'enfant.**
4. **Un émerveillement par l'art et la culture.**
5. **Une alimentation respectueuse de lui et son environnement.**

Ces axes ont été validés politiquement afin que la construction du « projet éducatif ville petite enfance » s'effectue autour d'eux. Les axes ont ensuite été déclinés en sous-axes et en intentions éducatives, qui ont été soumis aux parents par le biais d'un questionnaire, et de débats-rencontres.

À nouveau, les professionnels ont affiné leurs propositions pour les soumettre lors d'une rencontre de concertation réunissant les parents, les partenaires, et les professionnels. La volonté affichée était d'inciter les agents à retrouver du plaisir dans leur métier, donc à rêver !

Pendant l'élaboration du PEVPE, la Direction de la petite enfance s'est mise en synergie avec les autres directions de la Ville pour concevoir des orientations en cohérence avec les autres projets de la Ville, et notamment :

- La **direction de l'enfance** dans le cadre de son PEV Enfance n°2 et le schéma directeur des services de l'enfance et de la petite enfance
- La **direction de l'animation et de la vie associative** dans le cadre du projet du centre d'initiation à l'art « Mille formes »
- La **Direction du développement social et urbain** dans le cadre du budget participatif, du laboratoire des engagements
- Effervescence dans le cadre du projet Clermont-Ferrand capitale européenne de la culture 2028
- La **mission handicap** dans le cadre de l'élaboration de la charte de la Ville
- **Clermont Auvergne Métropole** dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain



Le Plan Local de la Jeunesse

Pour co-construire son **Plan Local de la Jeunesse**, la Ville a mis en œuvre une concertation jeunesse à destination des 11-15 ans afin de concrétiser sa volonté de s'engager pour la jeunesse en les accompagnant dans leurs projets scolaires et personnels. Depuis le mandat 2014-2020, une habitude de concertation s'est mise en place à Clermont-Ferrand, dans un objectif de redéfinition des politiques publiques. Après une première concertation enfant pour travailler sur le projet politique enfance à destination des 3-11 ans, cette logique s'est poursuivie avec les 11-15 ans pour l'année 2021 et sera suivie en 2022 d'une concertation à destination des 16-25 ans.

Les élus de la Ville de Clermont-Ferrand ont souhaité faire émerger une véritable politique publique pour les adolescents (11 -15 ans) afin de :

- Reconnaître la place des jeunes dans la Ville.
- Rendre visible l'engagement des jeunes et soutenir leurs initiatives.
- Favoriser le lien et le vivre-ensemble.
- Mettre en place les conditions de l'accès à l'autonomie.

Ce temps de concertation avait pour objectif de redéfinir les axes des politiques de la ville touchant la jeunesse clermontoise sur certaines thématiques identifiées :



Ce Plan pourra être amené à évoluer au cours du temps. La Ville souhaite en effet poursuivre le dialogue avec les jeunes (consultation en ligne, Conseil Municipal des Jeunes). Ainsi, la consultation à venir des jeunes pourra donner lieu à de nouvelles intégration d'actions au sein du Plan Local pour la jeunesse.

Cinq enjeux prioritaires ont été identifiés :

I) Assurer le bien-être des jeunes

Afin de promouvoir le bien-être et l'épanouissement des jeunes, trois leviers d'intervention ont émergé de la concertation : agir en faveur de la santé des jeunes, favoriser un aménagement durable et agréable du territoire pour les adolescents et lutter contre les discriminations.

II) Favoriser l'accès des jeunes aux sports et loisirs, à l'art et à la culture

La Ville œuvre déjà de manière importante en faveur de la démocratisation de l'accès des jeunes à la culture, l'art, les loisirs et le sport. Néanmoins, les adolescents ont exprimé des attentes fortes en faveur du développement des actions de la Ville à ce sujet.

II) Accompagner la construction de la citoyenneté des jeunes, rendre visible leur engagement et soutenir leurs initiatives

Au travers de cet enjeu, la Ville entend contribuer à la formation de citoyens actifs, au présent comme au futur. La municipalité prévoit également de renforcer l'association des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et actions de la Ville.

IV) Permettre aux jeunes de trouver leur voie et mettre en place les conditions d'accès à l'autonomie

Dans le cadre de la concertation, les jeunes ont notamment exprimé des difficultés pour trouver un stage de 3ème qui corresponde à leurs attentes. Leurs contributions ont également témoigné de leurs difficultés à s'informer en matière d'orientation et de formations. Si la Ville œuvre déjà en faveur du soutien à la recherche de stage de 3ème et de la réussite éducative des adolescents, des leviers d'actions ont été identifiés par les différents acteurs pour poursuivre et renforcer les démarches engagées.

V) Rassembler la communauté éducative et les Directions de la Ville autour des besoins des jeunes

Au travers de cet axe, la Ville entend inscrire ses actions municipales en lien avec les missions de l'Éducation nationale et la communauté éducative (parents, animateurs...).

En tant que porte d'entrée plébiscitée par les différents acteurs de la concertation, la Ville souhaite notamment se rapprocher des collèges et de leurs équipes. Par ailleurs, l'élaboration du plan local jeunesse a donné à voir la nécessité de porter une vision globale en faveur de la jeunesse et d'insuffler de la cohérence dans les différentes actions de la Ville, afin notamment de garantir un maillage territorial équilibré.

La concertation des jeunes et leur association à la définition et mise en œuvre des politiques et actions de la Ville est également un objectif que souhaite poursuivre la municipalité. Enfin, il est ressorti de la concertation qu'il était difficile de trouver des canaux adaptés pour communiquer auprès des jeunes qui ne sont pas très bien informés des différentes actions municipales à leur destination.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Lancé en 2014, le NPNRU prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville en intervenant fortement sur l'habitat et les équipements publics, pour favoriser la mixité dans ces territoires.

Des objectifs forts de l'intervention urbaine sont portés par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) et ses partenaires pour réussir la transformation des quartiers concernés par le programme :

- Augmenter la diversité de l'habitat
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers

- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures

Ces objectifs ont vocation à être priorisés et adaptés au contexte local par les porteurs de projet.

Le NPNRU encourage la participation active des habitants dans le projet de transformation de leur quartier, afin de valoriser leur expérience et de répondre au mieux à leurs attentes. Cette co-construction s'appuie sur la mise en place de conseils citoyens qui sont associés aux différentes étapes : définition, mise en œuvre, évaluation.

A l'échelle de la ville, ce programme se met en place sur les quartiers de : Croix-de-Neyrat – Les Vergnes, La Gauthière et Saint-Jacques.

En lien avec ce programme, un travail d'étude est engagé pour étudier l'impact du Projet Éducatif de la Ville dans ces quartiers.

Conclusion

La Ville de Clermont-Ferrand réaffirme, avec cette troisième version du PEV, sa volonté de mettre en place une politique éducative globale au service du public.

Ce projet a été conçu et réfléchi comme un moyen d'associer les dynamiques présentes sur le territoire clermontois. De plus, il réaffirme l'idée d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Et enfin, il réaffirme la volonté d'intégrer pleinement le rôle des familles.

Le PEV3 se fixe des axes de travail en lien avec les enjeux de société et en réaffirmant les valeurs défendues par la politique éducative clermontoise : la place de la nature, la préservation de l'environnement, la question de l'éducation aux médias et la place de la culture dans nos vies.

La question de la concertation et de la participation des publics est une question centrale pour la Ville. En effet, elle a montré son intérêt pour la question en mettant en place une première convention citoyenne, en invitant les différents utilisateurs des cours d'école à réfléchir au projet de végétalisation et bientôt en proposant aux enfants, de devenir conseiller municipal enfant.

La politique éducative clermontoise en faveur de l'enfance et de la jeunesse est déclinée en trois documents distincts : le PEVPE pour la petite enfance, le PEV pour les 3-11 ans et le Plan Local pour la Jeunesse pour les 11-15 ans. Cette nouvelle version du PEV a été réfléchie, travaillée et construite en prenant en compte ces projets afin de renforcer la cohérence entre ces trois documents.

Le PEV est un véritable outil pour faciliter le travail des acteurs engagés sur le terrain, ces acteurs qui accompagnent, chaque jour, les enfants et les jeunes, en contribuant ainsi à leur développement et leur épanouissement.

Tableaux des sigles employés dans le document par ordre d'apparition

| Sigle | Dénomination |
|------------------|--|
| UNICEF : | United Nations International Children's Emergency Fund |
| CEMEA : | Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active |
| FRANCAS : | Francs et Franches Camarades |
| AFEV : | Association de la Fondation Étudiante pour la Ville |
| ULIS : | Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire |
| ESHM : | École Spécialisée Handicap Moteur |
| REP+ : | Réseau d'Éducation Prioritaire + |
| SMAP : | Service Municipal d'Accueil Périscolaire |
| UPC : | Unité de Préparation Culinaire |
| ATSEM : | Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles |
| ETAPS : | Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives |
| PEDT : | Projet Éducatif De Territoire |
| PEV : | Projet Éducatif de la Ville |
| CAF : | Caisse d'Allocations Familiales |
| SDJES : | Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports |
| DPE : | Direction de la Petite Enfance |
| IEN : | Inspecteur de l'Éducation Nationale |
| FALC : | Facile A Lire et à Comprendre |
| ACM : | Accueil Collectif de Mineurs |
| RESF : | Réseau Éducation Sans Frontières |
| CP : | Cours Préparatoire |
| CM2 : | Cours Moyen 2 ^e année |
| RAM : | Relais d'Assistants Maternelles |
| AESH : | Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap |
| RAL : | Responsable d'Accueil de Loisirs |
| PPMS : | Plan Particulier de Mise en Sûreté |
| INSPE : | Institut National Supérieure du Professorat et de l'Éducation |
| ITSRA : | Institut de Travail Social de la Région Auvergne |
| ADAPEI : | Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés |
| DALHIR : | Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers les Loisirs Intégrés et Réguliers |
| EMAS 63 : | Équipe Mobile d'Appui Médico-social à la Scolarisation des enfants avec handicap |
| CNFPT : | Centre National de la Fonction Publique Territoriale |
| MDPH : | Maison Départemental des Personnes Handicapées |
| ESS : | Équipe de Suivi de Scolarisation |
| EMS : | École Municipale des Sports |
| IME : | Institut Médico-Éducative |
| IMP : | Institut Médico-Pédagogique |
| IDJS : | Institut Départemental des Jeunes Sourds |
| ITEP : | Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique |
| DE : | Direction de l'Éducation |
| DC : | Direction de la Culture |
| E3D : | Établissements en Démarche de Développement Durable |
| CPIE : | Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement |
| CCAS : | Centre Communal D'Action Sociale |
| PSC1 : | Prévention et Secours Civiques niveau 1 |
| QCM : | Questionnaire à Choix Multiples |
| EAC : | Éducation Artistique et Culturelle |
| ASM : | Association Sportive Montferrandaise |
| DIP : | Direction de l'Innovation et de la Participation |
| DJVA : | Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative |
| DDSU : | Direction du Développement Social et Urbain |
| DSL : | Direction des Sports et de la Logistique |
| DLEA : | Direction des Loisirs, des Enfants et des Adolescents |

Renseignements

Direction de l'Éducation

15, mail d'Allagnat

63000 Clermont-Ferrand



Ville de Clermont-Ferrand

Hôtel de Ville

10, rue Philippe Marcombes - BP60

63033 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 42 63 63